

SALLES-CURAN



BULLETIN MUNICIPAL
Janvier 2026

Le Mot du Maire

A l'aube de cette nouvelle année j'ai plaisir à vous retrouver au travers de ce traditionnel bulletin municipal qui est l'occasion pour moi de vous adresser mes meilleurs vœux pour 2026. Des vœux de Santé, de Bonheur de Réussite, de prospérité pour vous et vos familles. J'ai ici une pensée particulière pour ceux qui sont touchés par la maladie ou le deuil, qu'ils soient assurés de mon profond soutien.

La page de l'année 2025 s'est doucement tournée laissant derrière elle pour certains de bons pour d'autres de moins bons souvenirs.

Au niveau National c'est l'actualité politique qui a primée avec un climat d'incertitude qui dure depuis plusieurs mois et qui pénalise l'économie du Pays, mais aussi les conflits Israël – Gaza et Russie – Ukraine qui mettent en tension nos armées et inquiètent la population. L'année a aussi été marquée par le décès du Pape et l'élection de son successeur.

Le mois de décembre a été marqué par les grandes difficultés du monde agricole quant à la dermatose nodulaire et à ses conséquences sur les troupeaux de bovins. Nous n'avons pas hésité, au niveau du département à afficher notre soutien aux agriculteurs.

La Communauté de Communes Lévézou Pareloup a finalisé le projet de Centre Aquatique. L'espace aquatique « ô Lévézou » a ouvert ses portes depuis le début de l'été offrant une multitude d'activités à la population du territoire et aux touristes.

La commune a, au cours de l'année 2025 continué à investir pour améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants en poursuivant l'opération bourg-centre de Salles-Curan au travers d'une 3^{ème} tranche d'aménagement qui est en cours, complétée par l'aménagement du parvis de l'église afin de rendre l'édifice accessible aux personnes à mobilité réduite et à sécuriser l'escalier d'accès.

2025, c'est aussi la finalisation de l'aménagement de la traverse de Bouloc en partenariat avec le Département, des travaux sur les différentes églises que ce soit au niveau des toitures comme au niveau des campanaires.

Un accent a été mis sur les travaux de voirie avec les lotissements de la Fourniserie, des Gariguettes et le chemin de Monaco.

Les travaux de rénovation de la base nautique ont débuté avec le remplacement des ouvertures et se poursuivront en 2026 avec une amélioration de la terrasse et sa sécurisation.

Une partie de la clôture du stade a été refaite.

L'ensemble des travaux réalisés est relaté plus en détail dans les pages de ce bulletin. Le programme d'investissement a respecté notre engagement de ne pas augmenter les impôts et de ne pas réaliser d'emprunt en 2025.

L'année 2026 marquera la fin du mandat que vous nous avez confié en 2020 et que nous avons essayé de mener au mieux pour répondre aux besoins de la population. Fin août je vous ai adressé un bilan des deux derniers mandats afin que vous puissiez appréhender le travail effectué.

Le 15 mars vous serez appelé à élire une nouvelle équipe qui aura en charge la gestion de la commune pour les six années à venir. Malgré la difficulté et la complexité de la mission, je reste motivé pour poursuivre les actions entamées et en réaliser de nouvelles si vous souhaitez me confier un nouveau mandat.

Comme vous le savez, la communication est très encadrée en cette période pré-électorale, aussi je ne m'étendrai pas sur les projets que nous pourrions réaliser dans les prochains mois ou années. Ils feront l'objet d'une communication spécifique pendant la campagne électorale.

Je remercie les artisans, les commerçants, les professions libérales, les entreprises, les agriculteurs, les enseignants, les services de secours, pompiers et gendarmes, les intervenants des services à la personne, les bénévoles des associations, ainsi que vous tous, pour le travail effectué tout au long de l'année afin d'apporter des services, du bien-être, des activités, et ainsi contribuer à améliorer notre quotidien.

Je remercie aussi les élus et le personnel communal qui m'ont entourés et aidés pour mener à bien la mission de service public tout au long de l'année et du mandat.

Je vous renouvelle des meilleurs vœux pour cette nouvelle année.
Bonne Année à toutes et à tous.

Bien à Vous

Maurice COMBETTES



SOMMAIRE

- Etat civil	6
- Tarifs des services publics	7
- Durée de conservation des documents	8-9
- Ce qui change au 1 ^{er} janvier 2026	10
- Les travaux du Conseil Municipal au cours de l'année 2025.....	11-47
- Les réalisations de l'année	48-49
- La Micro-crèche « L'Abeille »	50-52
- La Parole aux Associations	
○ Comité des Fêtes Les Canabières	53
○ Comité des Fêtes Saint Martin des Faux	54
○ Comité des Fêtes Salles-Curan	55-56
○ A.D.M.R.	57-60
○ Au Nom de la Mémoire	61-64
○ Les Amis d'Eugène Viala et du Lévézou	65-66
○ Club des Sapins Argentés du Lévézou	67-70
○ Société de Chasse Communale	71
○ Entente Salles-Curan / Curan Foot	72-73
○ Comité des Fêtes de Bouloc	74-75
○ Ecole Primaire Publique Eugène Viala	76-79
○ Bibliothèque Municipale	80
○ Amicale des Sapeurs Pompiers	81
○ Ecole des Monts et Lacs	82-86
○ Collège des Monts et Lacs	87-93
○ Tourelles et Colombages	94-95
○ M.J.C.	96-100
○ Le Coin du Pétanqueur	101-102

ETAT CIVIL



Naissances

- | | |
|--|------------|
| - Julia, Inès ROLLAND-MONILIER | 12/01/2024 |
| - Erika BENITEZ | 18/07/2025 |
| - Margaux, Françoise, Armelle TOUATI CUNIENQ | 28/05/2025 |
| - Izao, Owen, Loan LABIT | 12/07/2025 |



Mariages

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - BASTIDE JérémY et BOUZAT Perrine | 05/04/2025 |
| - BERTHON Arnaud et RAYMACKERS Anne | 25/07/2025 |
| - DESSOMBS Frédéric et TOYE Stéphanie | 21/06/2025 |
| - ESTEBAN Damien et JAUSSELY Alicia | 14/08/2025 |
| - FERRIE Jean-Marc et CROS Ingrid | 13/12/2025 |



Décès

- | | |
|---|------------|
| - BALMES François | 02/05/2025 |
| - BERTHOMIEU Alice épouse FABRE | 23/07/2025 |
| - BERTHOMIEU Marlène épouse FABRE | 16/09/2025 |
| - BOUSQUET Paulette | 11/09/2025 |
| - CONIO Michèle épouse SCARAMUCCI-BOURGAREL | 17/06/2025 |
| - GAUBERT Gaston | 19/03/2025 |
| - GUIRAL Robert | 26/08/2025 |
| - RENDEK Yolande Veuve ARCHIMBAUD | 25/03/2025 |
| - ROBERT Emile | 05/10/2025 |
| - TERRAL Jean, Claude | 21/11/2025 |
| - VERMOREL Suzanne Veuve ROLLAND-MOLINIER | 12/07/2025 |

TARIFS DES SERVICES PUBLICS POUR 2026

Salle des fêtes (Salles-Curan – Les Canabières – Bouloc) - Caution - Chauffage - Mobilier : tables + 10 chaises (hors location salle des fêtes) - Chaises - Location salle des fêtes Salles-Curan - Location salle des fêtes des Canabières - Location salle des fêtes de Bouloc - Séminaire (la journée) sans chauffage - Séminaire (la journée) avec chauffage - Associations locales	300.00 € 50.00 € 5.00 € Caution de 500 € 100.00 € 80.00 € 50.00 € 80.00 € 150.00 € Gratuit
Cimetière : Concession pleine terre ou caveau (5 m ²) Concession pou caverne 60 x 70 (1 m ²) Colombarium : - Case pour une durée de 10 ans - Case pour une durée de 15 ans	250.00 € 100.00 € 100.00 € 150.00 €
Droits de place : - Foires et marchés du 01.07 au 31.08 - Déballages hors foires et marchés : - * Commerçants et forains - Camions (toute l'année) - Cirques (01.07 au 31.08)	1.50 € le ml 14.00 € 100.00 € 25.00 €
Pont Bascule : - La pesée jusqu'à 20 tonnes - La pesée jusqu'à 50 tonnes	1.00€ 4.00 €
Photocopies : - Copies administratives - Copies grand public	0.18 € 0.30 €
Cantine : le repas	4.10 €
Garderie : par garderie et par enfant	1.00 €
Pontons de la Anse et des Vernhes : - Saison complète (juin – juillet – août) - Mensuel - Hebdomadaire - Journalier - Hors saison (par mois)	280.00 € 160.00 € 50.00 € 9.00 € 50.00 €
Maison de santé rurale : - Vacation dans locaux professionnels la demi-journée - Semaine appartement T1 - Mois appartement T1 - Semaine appartement T1 Bis - Mois appartement T1 Bis - Semaine appartement T3	15.00 € 70.00 € 280.00 € 70.00 € 280.00 € 125.00 €
Aire camping-cars	14.00 € les 24 heures

Durée de conservation des documents

Type de document BANQUE	Durée	Commentaire
Bordereau de versement	5 ans	Il constitue la preuve de remise d'argent pendant toute la durée de l'action civile
Chèque à encaisser	1 an + 8 jours	N'attendez pas un délai aussi long pour encaisser un chèque bancaire. A défaut, la banque n'aura pas à vous verser son montant.
Talon de chéquier	5 ans	Ce délai est celui de l'action civile, le talon permettant de conserver les références du chèque
Prêt à la consommation ou prêt immobilier	2 ans	Ce délai court à compter de la dernière échéance
Relevé bancaire	5 ans	Vérifiez attentivement son contenu avant de le classer
Valeurs immobilières	5 ans	Délai pendant lequel les coupons, les intérêts et les dividendes peuvent encore être réclamés. Les avis d'opéré doivent être conservés pendant la durée de la détention des titres
Tickets de carte bleue	0 ans	Les tickets de carte bancaire peuvent être jetés une fois que vous avez vérifié que la somme débitée sur votre compte correspond bien au montant qui y figure

Documents IMPOTS ET TAXES	Durée	Commentaire
Déductions fiscales	3 ans	Vous devez garder tous les documents pouvant justifier le bénéfice de cette déduction en cas de contrôle du fisc
Impôts locaux	1 an	Délai pendant lequel les impôts peuvent contester la taxe de l'année de référence. Ils peuvent le faire jusqu'au 31 décembre de l'année suivante
Impôt sur le revenu	3 ans	Ce délai débute à partir de l'année qui suit celle de l'année d'imposition
Impôt sur la fortune	3 ans	6 ans en cas de non-déclaration ou d'insuffisance de déclaration
Preuve du paiement de l'impôt	4 ans	Conservez le reçu fourni par les impôts pendant ce délai

Documents TRAVAIL	Durée	Commentaire
Allocations chômage	3 ans	Pôle emploi peut réclamer un trop perçu pendant 3 ans
Bulletin de salaire	Indéfinie	A conserver jusqu'à votre retraite pour faire valoir vos droits à la retraite
Contrat de travail	Indéfinie	Vous devez conserver tout ce qui touche à vos emplois jusqu'à votre retraite
Relevé de points retraite	Indéfinie	idem

Documents ASSURANCES	Durée	Commentaires
Contrat auto et habitation	2 ans	A compter de la fin du contrat. Conservez aussi vos factures d'achat et de réparation pendant toute la durée du contrat
Contrat assurance décès et assurance-vie	indéfinie	Le plus important, c'est que les bénéficiaires en retrouve la trace. Ils peuvent faire valoir leurs droits dans un délai de 10 ans à compter de la date à laquelle ils ont pris connaissance de l'existence du contrat
Quittance de prime	2 ans	L'assureur dispose d'un délai de deux ans pour la contester
Cotisations d'assurance-vie	5 ans	Dans le cas où vous disposez d'un crédit d'impôt
Résiliation du contrat	2 ans	Vous devez conserver le double du courrier de résiliation et l'avis de réception
Dossier de sinistre	10 ans	Vous devez conserver les courriers et les preuves de versements pendant au minimum dix ans à compter de la fin de l'indemnisation

Documents FAMILLE	Durée	Commentaires
Contrat de mariage	Indéfinie	Si vous avez perdu votre contrat de mariage, le notaire peut vous en délivrer une copie
Jugement de divorce	indéfinie	Si vous avez votre jugement de divorce, vous pouvez en demander une copie au tribunal
Pension alimentaire	5 ans	
Donation, succession, testament	indéfinie	Conservez précieusement ces documents : ils vous seront utiles au moment de l'ouverture de la succession ou en cas de litige avec les impôts
Livret de famille	indéfinie	Vous pouvez en demander une copie à la mairie lorsque vous avez divorcé
Allocations familiales	2 ans	Durée de conservation de leur avis de paiement
Reconnaissance de dette	30 ans	Le point de départ du délai débute à la fin du remboursement

Type de document LOGEMENT	durée	Commentaires
Charges de copropriété	10 ans	Conservez pendant le même délai tous les courriers échangés avec votre syndic
Contrat de location	5 ans	A compter de la fin de la location. Correspond au délai pour contester loyers et charges
Quittance de loyer	5 ans	Même durée que le contrat de location
Règlement de copropriété	indéfinie	Idem en ce qui concerne les comptes rendus d'assemblée générale
Titre de propriété	indéfinie	Conservez le tant que vous restez propriétaire
Factures de travaux	10 ans	Même délai qu'en matière de garantie décennale
Certificat de ramonage	1 an	A partir du départ du logement
Facture d'eau	4 ans ou 2 ans	Délai pour contester la facture. Le fournisseur peut agir dans un délai de 2 ans s'il s'agit d'une entreprise privée et 4 ans s'il s'agit d'une entreprise publique
Facture d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester la facture
Facture de téléphone et internet	1 an	Délai pour contester la facture

Documents SANTE	Durée	Commentaires
Bordereau de sécurité sociale	2 ans	Délai applicable à la Sécurité Sociale pour qu'elle puisse agir en cas de reprise de trop perçu
Certificats médicaux	indéfinie	Afin de prévenir un éventuel retour de l'affection, vous devez conserver vos radiographies, analyses, carnets de santé, etc
Frais d'hôpital	30 ans	Délai pendant lequel les frais de séjour peuvent être réclamés. Ce délai est réduit à 10 ans pour une clinique privée et à 4 ans pour un établissement public ayant un comptable public

Documents AUTOMOBILE	Durée	Commentaires
Contravention	2 ans	Cette période correspond au délai de prescription des peines
Contrôle technique	2 ans	Vous devez conserver le PV jusqu'au prochain contrôle technique. Si vous revendez le véhicule, conservez le dernier PV pendant toute sa durée de vie (15 ans en moyenne) pour éviter tout litige avec le nouveau propriétaire
Facture d'achat	indéfinie	Vous devez la conserver tant que le véhicule est encore en circulation
Facture de réparation	indéfinie	Vous devez les conserver pendant toute la durée de fonctionnement du véhicule, y compris en cas de revente du véhicule (vices cachés)

Ce qui change au 1^{ER} Janvier 2026

Fusion des Communautés de Communes

A compter du 1^{er} janvier 2026 les Communautés de Communes Lévézou Pareloup et Pays de Salars n'en formeront qu'une la Communauté de Communes du Lévézou qui regroupera 19 communes. Les deux pôles actuels seront conservés : le siège social sera à Pont de Salars et le siège administratif à Vezins-de-Lévézou. Cette nouvelle organisation reposera sur un conseil communautaire élargi, composé de 38 délégués. La commune de Salles-Curan aura deux représentants. Dans un premier temps et jusqu'aux élections municipales ils seront élus parmi les délégués actuels. Aux élections municipales, ils seront fléchés sur les listes de candidats.

Tri des déchets :

Dès le 15 janvier la communauté de communes mettra en place le tri des bio déchets (restes alimentaires, préparation de repas, petits déchets verts). Cette nouvelle collecte est un complément du compostage.

Ils seront collectés dans des sacs ORANGE qui seront à votre disposition en mairie. Un seau sera également distribué en début d'année pour vous aider à adopter cette nouvelle étape de tri destinée à réduire le volume des poubelles noires.



Transfert de la compétence Assainissement

A partir du 1^{er} janvier la compétence Assainissement est transférée au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala (SMELS) qui assume déjà la compétence Eau Potable. 14 communes ont fait ce choix. A partir de ce début d'année c'est eux qui vous factureront l'assainissement. Toutefois, un solde de consommation sera facturé par la commune de Salles-Curan pour la période allant jusqu'au 31/12/2025. Le SMELS communiquera au mois de janvier avec les abonnés quant au calendrier de facturation pour l'eau et l'assainissement.

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Mars 2025

Présents : Maurice COMBETTES, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, René POUJADE, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Geneviève BANNES a donné pouvoir à Francis LACAZE - Claire ALRIC a donné pouvoir à Vincent GAUBERT – Corinne LABIT a donné pouvoir à Serge FABRE

C.C.A.S.

Présents : ALARY Odile, CAUSSIGNAC Monique, LAVABRE Didier, VAYSSE Monique, DAURES Mariya, DOUZIECH Francette, ROLLAND MOLINIER Colette, COMBETTES Maurice

Le Compte Financier Unique de l'année 2024 a été présenté. Il est constaté un excédent de fonctionnement de 2 876 € correspondant au résultat reporté de 2023. Il n'y a pas eu d'opération en 2024. Le budget du CCAS est dissous au 31/12/2024. Le résultat de l'année sera reporté dans le budget principal 2025. Le C.F.U est approuvé par 7 voix. Le Maire ne prends pas part au vote.

C.F.U. du Budget principal :

Dépenses de Fonctionnement	Prévu	Réalisé
65 – Autres charges de fonctionnement	329 309.35	329 280.23
66 – Charges financières	87 197.00	86 603.68
68 – Dotation aux amortissements	589.00	0
011 – Charges à caractère général	757 873.63	656 065.70
012 – Charges de personnel	558 000.00	454 925.55
014 – Atténuation de produits	1 308.00	1 308.00
042 – Opérations d'ordre	439 232.00	25 187.00
TOTAUX	2 173 508.98	1 553 370.16

Recettes de Fonctionnement	Prévu	Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement	297 624.94	297 624.94
70 – Produits, services, domaines, ventes	233 208.00	245 794.49
73 – Impôts et taxes	62 459.04	62 459.04
74 – Dotations et participations	488 179.00	518 333.82
75 – Autres produits de gestion	260 000.00	314 819.04
77 – Produits spécifiques		371.00
78 – Reprises sur amortissements	533.00	148.81
731 – Fiscalité locale	764 318.00	820 023.01
013 – Atténuation de charges	42 000.00	46 116.15
042 – Opérations d'ordre	25 187.00	25 187.00
TOTAUX	2 173 508.98	2 330 877.30

Résultat de fonctionnement : Excédent 777 507.14

Libellé articles Dépenses d'investissement	Prévisions BP 2024 + DM	Réalizations	RAR 2024
001 – Solde d'exécution 2023	246 777.63	246 777.63	
1641 – Emprunts en euros	624 116.00	620 898.83	
165 – Dépôts et cautionnements reçus	500.00		
168748 – Dettes – Autres communes	100 000.00	100 000.00	
198 – Neutralisation des amortissements	25 187.00	25 187.00	
Op 9007 – Matériel	16 843.47	5 352.00	11 000.00
Op 9010 – Eclairage public	17 784.00		10 000.00
Op – 9022 – Grenier de Monsieur	10 000.00		
Op – 9050 – Voirie communale	18 000.00	3 496.80	
Op – 9056 – Transactions foncières	135 000.00	2 085.00	130 000.00
Op – 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	28 000.00	6 102.00	15 000.00
Op – 9061 - Cimetières	30 000.00		
Op – 9064 – Aménagement village	249 232.00	133 023.28	100 000.00
Op – 9072 – Village de Bouloc	60 000.00		
TOTAUX	1 561 440.10	1 142 922.54	266 000.00

Libellé articles Recettes d'investissement	Prévisions BP 2024 + DM	Réalizations	RAR 2024
10222 - FCTVA	114 630.47	114 630.47	
10226 – Taxe d'aménagement	5 000.00	13 572.24	
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	92 077.63	92 077.63	
021 – Virement de la section de fonctionnement	414 045.00		
1641 - Emprunt	400 000.00	400 000.00	
28 – Amortissement des immobilisations	25 187.00	25 187.00	
Op 9007 – Matériel			
- 1321 – Subvention Etat	11 900.00	11 900.00	
- 1322 – Subvention Région	2 100.00	2 100.00	
- 13258 – Subv autres groupements		125.00	
Op 9022 – Grenier de Monsieur	4 500.00	19 246.40	
Op 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux		2 900.00	
Op 9064 – Aménagement village			
- Subvention Etat	100 000.00	48 000.00	100 000.00
- Subvention Région	72 000.00	50 400.00	21 600.00
- Subvention Département	130 000.00	47 127.00	82 873.00
- Subvention Europe	60 000.00	60 000.00	
- Subvention Cté de Communes	130 000.00	39 643.20	70 000.00
TOTAUX	1 561 440.10	926 908.94	274 473.00

Déficit d'investissement : 216 013.60

Délibérations prises :

1 - : Budget principal – Compte Financier Unique (C.F.U.) 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement	777 507.14
- Déficit d'investissement	216 013.60
- Reste à Réaliser Dépenses	266 000.00
- Reste à Réaliser Recettes	274 473.00

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2024

L'approuve par 11 Voix POUR 3 Abstentions

Le Maire ne prends pas part à la délibération

2 - Budget principal – Affectation résultats 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement	777 507.14
- Déficit d'investissement	216 013.60
- Reste à Réaliser Dépenses	266 000.00
- Reste à Réaliser Recettes	274 473.00

Et propose de reprendre en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 777 507.14 et de reprendre en section d'investissement la somme de 216 013.60 au compte 001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre en fonctionnement le résultat de fonctionnement soit 777 507.14 au C/ 002 et de reprendre en investissement le résultat d'investissement soit 216 013.60 au C/ 001.

Délibération approuvée par 12 Voix POUR – 3 Abstentions

C.F.U du Lotissement la Devèze :

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	28 133.86	28 133.86
65883 – Déficit sur opérations de gestion	10.00	
65888 - Autres		0.20
71355 – Variation stocks terrains aménagés	133 965.81	34 208.36
TOTAUX	162 109.67	62 342.42

Libellé recettes de fonctionnement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
7015 – Ventes de terrains aménagés	95 289.00	24 334.00
75822 – Prise en charge déficit budget annexe	66 800.67	
75883 – Excédents sur opérations de gestion	10.00	
TOTAUX	162 109.67	24 334.00

Déficit de fonctionnement : 38 008.42

Libellé dépenses d'investissement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
001 – Solde d'exécution section d'investissement	133 955.81	133 955.81
3555 – Terrains aménagés	10.00	
TOTAUX	133 965.81	133 955.81

Libellé recettes d'investissement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
3555 – Terrains aménagés	133 965.81	34 208.36
TOTAUX	133 965.81	34 208.36

Déficit d'investissement : 99 747.45

Délibérations prises :

1 - Budget annexe lotissement La Devèze – C.F.U. 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Lotissement La Devèze qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 38 008.42
- Déficit d'investissement 99 747.45

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2024 du Budget Annexe Lotissement La Devèze

L'approuve par 11 Voix POUR 3 Abstentions

Le Maire ne prends pas part à la délibération

2 - Budget annexe lotissement La Devèze – Affectation de résultats 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 38 008.42
- Déficit d'investissement 99 747.45

Et propose de reprendre en section de fonctionnement au compte 001 la somme de 38 008.42 et de reprendre en section d'investissement la somme de 99 747.45 au compte 001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre en fonctionnement le résultat de fonctionnement soit 38 008.42 au C/ 001 et de reprendre en investissement le résultat d'investissement soit 99 747.45 au C/ 001.

Délibération approuvée par 12 voix POUR – 3 Abstentions

C.F.U. Lotissement l'Entente :

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 337.59	2 337.59
657341 – Subv fonct communes membres GFP	6 218.08	
65883 – Déficit sur opérations de gestion	10.00	
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	1 311.00	1 311.00
71355 – Variation stocks terrains aménagés	314 591.97	
608 – Frais sur terrains en cours aménagement	1 311.00	1 311.00
TOTAUX	325 779.64	4 959.59

Libellé Recettes de fonctionnement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
7015 – Ventes de terrains aménagés	301 606.00	
75822 – Prise en charge déficit budget annexe	21 531.64	
75883 – Excédents sur opérations de gestion	10.00	
71355 – Variation stocks terrains aménagés	1 321.00	1 311.00
796 – Transfert charges financières	1 311.00	1 311.00
TOTAUX	325 779.64	2 622.00

Déficit de fonctionnement : 2 337.59

Libellé dépenses d'investissement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
001 – Solde d'exécution section d'investissement	8 476.05	8 476.05
1641 – Emprunts en euros	130 000.00	40 000.00
168741 – Dettes – Communes membres du GFP	174 794.92	30 210.00
3555 – Terrains aménagés	1 321.00	1 311.00
TOTAUX	314 591.97	79 997.05

Libellé recettes d'investissement	Prévisions 2024	Réalisations 2024
3555 – Terrains aménagés	314 591.97	
TOTAUX	314 591.97	

Déficit d'investissement : 79 997.05

Délibérations prises :

1 - Budget annexe lotissement l'Entente – C.F.U. 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Lotissement l'Entente qui fait apparaître les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement 2 337.59
- Déficit d'investissement 79 997.05

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2024 du Budget Annexe Lotissement l'Entente

L'approuve par 11 Voix POUR 3 Abstentions

Le Maire ne prends pas part à la délibération

2 - Budget annexe lotissement l'Entente – Affectation de résultats 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

- Déficit de fonctionnement 2 337.59
- Déficit d'investissement 79 997.05

Et propose de reprendre en section de fonctionnement au compte 001 la somme de 2 337.59 et de reprendre en section d'investissement la somme de 79 997.05 au compte 001.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre en fonctionnement le résultat de fonctionnement soit 2337.59 au C/ 001 et de reprendre en investissement le résultat d'investissement soit 79 997.05 au C/ 001.

Délibération approuvée par 12 voix POUR - 3 Abstentions

C.F.U. Assainissement :

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévu	Réalisé
002 – Résultat de fonctionnement reporté	12 604.09	12 604.09
6541 – Créances admises en non valeur	1 289.00	977.47
66111 – Intérêts réglés à l'échéance	74 937.00	75 711.35
66112 – Rattachement des ICNE	-1 573.44	- 2 349.62
673 – Titres annulés sur exercices antérieurs	1 225.00	1 224.06
6817 – Dot. Dépréciation actifs circulants	402.00	
6061 – Fournitures non stockables	5 000.00	4 643.77
6068 – Autres matières et fournitures	5 195.47	672.12
6156 - Maintenance	25 646.88	25 763.05
617 – Etudes et recherches	4 637.00	2 914.52
706129 – Reversement redevance modernisation	8 000.00	5 635.00
6811 – Dotation amortissements	124 968.00	124 968.00
TOTAUX	262 331.00	252 763.81

Libellé recettes de fonctionnement	Prévu	Réalisé
70611 – Redevance d'assainissement collectif	108 749.00	110 926.40
706121 – Redevance modernisation des réseaux	8 000.00	8 261.50
7588 - Autres		7.84
7714 – Recouvrement créances admises en non valeur		15.65
7741 – Subvention exceptionnelle collectivité de rattachement	109 500.00	109 500.00
7817 – Reprise dépréciation actifs circulants	168.00	77.82
777 – Quote-part subvention investissement	35 914.00	35 914.00
TOTAUX	262 331.00	264 703.21

Excédent de fonctionnement : 11 939.40

Libellé dépenses d'investissement	Prévu	Réalisé
1641 – Emprunts en euros	120 000.00	114 972.10
13 – amortissement subventions investissement	35 914.00	35 914.00
21532 – Assainissement les Canabières	262 867.73	
TOTAUX	418 781.73	150 886.10

Libellé recettes d'investissement	Prévu	Réalisé
001 – Solde d'exécution section investissement	193 813.73	193 813.73
2763 – Créances sur collectivités	100 000.00	100 000.00
28 – Amortissement des immobilisations	124 968.00	124 968.00
TOTAUX	418 781.73	418 781.73

Excédent d'investissement : 267 895.63

Délibérations prises :

1 - Budget annexe assainissement – C.F.U. 2024

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Assainissement qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement 11 939.40
- Excédent d'investissement 267 895.63

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats du C.F.U. 2024 du Budget Annexe Assainissement

L'approuve par 11 Voix POUR 3 Abstentions

Le Maire ne prends pas part au vote

2 - Budget annexe assainissement – Affectation de résultats 2024

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

- Excédent de fonctionnement 11 939.40
- Excédent d'investissement 267 895.63

Et propose de reprendre en section de fonctionnement au compte 002 la somme de 11 939.40 et de reprendre en section d'investissement la somme de 267 895.63 au compte 002.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de reprendre en fonctionnement le résultat de fonctionnement soit 11 939.40 au C/ 002 et de reprendre en investissement le résultat d'investissement soit 267 895.63 au C/ 002.

Délibération approuvée par 12 Voix Pour – 3 Abstentions

Assainissement Collectif : Demande d'adhésion à la carte assainissement du SMELS (Syndicat Mixte des Eaux Lévezou Ségala)

Délibération :

La Commune de SALLES-CURAN et la communauté de communes Lévezou Pareloup ont engagé une réflexion relative à l'exercice de la compétence assainissement collectif conformément à la mise en œuvre de la Loi NOTRe.

Les conclusions tirées de cette réflexion font état de la volonté de la commune de SALLES-CURAN d'entreprendre des démarches afin de confier cette compétence au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA (SMELS) dans le cadre de l'ouverture de la carte assainissement collectif au niveau du syndicat.

Le Conseil municipal,

Où il l'exposé de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de SALLES-CURAN au SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA pour la compétence « Carte 2 : Assainissement Collectif » ;
- DE DONNER tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien toutes les formalités afférentes à cette adhésion.

Délibération approuvée par 15 voix POUR

Approbation de la révision des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévezou Ségala :

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 17 février 2025 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ses statuts par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la modification des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala tels qu'adopte en Comité syndical le 17 février 2025 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala, notamment sur les points suivants :

- Modification de la composition du comité syndical
- Création de la carte de compétence « Assainissement Collectif »

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une consultation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala dans le cadre de ses nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER les statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala tels qu'annexés à la présente délibération
- D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération approuvée par 15 Voix POUR

Approbation de l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala aux communes de VERRIERES, VIALA DU TARN, CURAN, SAINT LAURENT DE LEVEZOU

Délibération : Monsieur le Maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 17 février 2025, a accepté l'adhésion des communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Il précise que, conformément à l'article L.5212-32 du Code Général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala avec l'adhésion des communes de VIALA DU TARN, VERRIERES, CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU.

Considérant les statuts du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECICE :

- DE DONNER un avis favorable à l'adhésion des communes de VIALA DU TARN et VERRIERES au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence « eau potable ».
- DE DONNER un avis favorable à l'adhésion des communes de CURAN et SAINT LAURENT DE LEVEZOU au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétences « assainissement collectif ».

Délibération approuvée par 15 Voix POUR

Participation pour les élèves de Salles-Curan fréquentant le collège de Pont de Salars

Délibération : Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de financement du Collège public de Pont de Salars concernant les voyages scolaires. Une liste d'élèves nous a été fourni, elle fait apparaître que cinq élèves de la commune sont scolarisés dans ce collège. La commune de Pont de Salars nous a indiqué qu'elle finançait les voyages scolaires à hauteur de 20 € par enfant. Monsieur le Maire propose d'apporter une aide similaire pour ces cinq élèves, soit un montant global de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'octroyer au collège public de Pont de Salars une aide d'un montant de 100 € pour l'année scolaire 2024-2025. Elle sera prévue au budget 2025.

Délibération approuvée par 12 Voix POUR – 3 Abstentions

Convention avec la commune de Trémouilles pour intervention ponctuelle d'un agent du service administratif

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de la commune de Trémouilles qui rencontre des difficultés de fonctionnement au niveau de son secrétariat de Mairie et qui souhaiterait pouvoir bénéficier de l'appui d'un agent de la commune de Salles-Curan de façon ponctuelle pendant l'arrêt maladie de sa secrétaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de passer une convention avec la commune de Trémouilles pour l'intervention d'un agent du service administratif auprès de cette commune pendant l'arrêt maladie de sa secrétaire
- DECIDE de prévoir dans la convention le remboursement des frais de personnel et les frais de déplacement du personnel
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Délibération approuvée par 15 Voix POUR

Précisions sur la Vente de parcelles à M. BOULOUYS après réalisation d'un document d'arpentage

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 15/12/2023 il a été décidé de céder à M. BOULOUYS une partie de la parcelle AL 462 au prix de 5 € le m². Un bornage de la partie à céder a été effectué sur site. Il apparaît que la partie à céder à M. BOULOUYS Jean Paul est à prendre pour 271 m² sur la parcelle AL 528 et à prendre pour 714 m² sur la parcelle AL 462.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document d'arpentage et après en avoir délibéré :

- DECIDE de céder à M. Jean Paul BOULOUYS une partie de la parcelle AL 528 pour 271 m² et une partie de la parcelle AL 462 pour 714 m²
- CONFIRME que la cession se fera au prix de 5 € le m²
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 12 Voix POUR - 3 Abstentions

Aménagement village 3^{ème} tranche : Choix de l'entreprise

Exposé : Un appel d'offre a été réalisé dans la presse et sur le site marché-infos. La date de clôture de la réception des offres dématérialisées était le 27 février à 12 heures. 5 Entreprises ont retiré les dossiers. 2 Ont déposé des offres. Les entreprises COLAS et SEVIGNE.

Le marché comporte une tranche ferme : devant la mairie et deux tranches conditionnelles pour la finalisation du parking et le devant des restaurants.

La commission d'appel d'offre a pris connaissance de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre et propose une renégociation avec les deux entreprises compte tenu que les offres dépassent l'estimation et que les prix sur différents postes sont très disparates.

Participation pour la scolarisation d'un enfant de la commune dans un établissement scolaire spécialisé, classe ULIS sur la commune de Millau

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de la commune de Millau indiquant qu'un enfant domicilié sur la commune de Salles-Curan fréquente un établissement ULIS situé sur la commune de Millau. Par délibération en date du 16 février 2023 la ville de Millau a fixé les participations des communes du domicile de l'enfant. Pour cet enfant la participation serait de 615 €. Une convention doit être signée entre les deux communes pour l'année scolaire 2024-2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à la commune de Millau la somme de 615 € au titre de l'année scolaire 2024-2025 pour la scolarisation d'un enfant de la commune de Salles-Curan dans un établissement scolaire de la commune de Millau
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir.

Séance du 14 Avril 2025

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Vincent GAUBERT, Geneviève BANNES, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, René POUJADE, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Claire ALRIC a donné pouvoir à Vincent GAUBERT – Corinne LABIT a donné pouvoir à Colette ROLLAND MOLINIER

Le Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2025 a été approuvé toutefois certains élus ont regretté que les questions diverses n'y figurent pas. Ce sujet avait été abordé fin 2024 et la décision de ne plus les faire figurer à partir de 2025 avait été présentée au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales la transmission des projets de budgets a été faite au moins 12 jours avant la séance de présentation des budgets au vote.

Budget principal :

Libellé dépenses de fonctionnement	Prévisions
011 – Charges à caractère général	843 500.00
012 – Charges de personnel, frais assimilés	540 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	367 624.90
66 – Charges financières	70 000.00
67 – Charges spécifiques	800.00
68 – Dotation aux amortissements et provisions	589.00
014 – Atténuation de produits	1 500.00
023 – Virement à la section d'investissement	817 183.69
042 – Opérations d'ordre	24 640.68
TOTAL	2 665 838.27

Libellé recettes de fonctionnement	Prévisions
013 – atténuation de charges	20 000.00
70 – produits, services, domaine, ventes	181 903.72
73 – impôts et taxes (sauf 731)	62 459.04
731 – fiscalité locale	804 945.00
74 - dotations et participations	505 171.29
75 – autres produits de gestion courante	298 876.00
77 – produits spécifiques	195 000.00
042 – opérations d'ordre	24 640.68
002 – résultat reporté	572 842.54
TOTAL	2 665 838.27

Libellé Dépenses d'investissement	RAR 2024	Propositions 2025	TOTAL
001 – Solde d'exécution 2023		216 013.60	216 013.60
1641 – Emprunts en euros		235 000.00	235 000.00
165 – Dépôts et cautionnements reçus			
168748 – Dettes – Autres communes		1 500.00	1 500.00
198 – Neutralisation des amortissements		24 640.68	24 640.68
203 – frais études recherches - intégration		3 840.00	3 840.00
2151 – Réseaux de voirie (2023 ré-imputation)		781 637.31	781 637.31
Op 9007 – Matériel	11 000.00	7 959.40	18 959.40
Op 9010 – Eclairage public	10 000.00	15 000.00	25 000.00
Op – 9050 – Voirie communale		29 500.00	29 500.00
Op – 9056 – Transactions foncières	130 000.00	10 000.00	140 000.00
Op – 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux	15 000.00	166 884.29	181 884.29
Op – 9061 - Cimetières		10 000.00	10 000.00
Op – 9064 – Aménagement village	100 000.00	500 000.00	600 000.00
Op – 9072 – Village de Bouloc		140 000.00	140 000.00
TOTAUX	266 000.00	2 141 975.28	2 407 975.28
Libellé Recettes d'investissement	RAR 2024	Propositions 2025	TOTAL

10222 - FCTVA		120 000.00	120 000.00
10226 – Taxe d'aménagement		8 000.00	8 000.00
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé		207 540.60	207 540.60
021 – Virement de la section de fonctionnement		817 183.69	817 183.69
165 – cautions		1 500.00	1 500.00
041 – Opérations patrimoniales (travaux 2023)		781 637.31	781 637.31
28 – Amortissement des immobilisations		24 640.68	24 640.68
Op 9060 – Grosses réparations bâtiments communaux		78 000.00	78 000.00
Op 9064 – Aménagement village			
- Subvention Etat	100 000.00		100 000.00
- Subvention Région	21 600.00	5 000.00	26 600.00
- Subvention Département	82 873.00	65 000.00	147 873.00
- Subvention Europe			
- Subvention Cté de Communes	70 000.00	25 000.00	95 000.00
TOTAUX	274 473.00	2 133 502.28	2 407 975.28

Délibérations :

1 – **Vote du Budget principal** : Monsieur le Maire présente le budget principal de la commune pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 2 665 838.27 € en section de fonctionnement et à la somme de 2 407 975.28 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget principal, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

2 - Taxes 2025 – Vote des Taux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les bases d'imposition 2025 pour les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation.

Il rappelle les taux appliqués en 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des données fiscales de l'année 2025, DECIDE d'appliquer les taux suivants :

- Foncier bâti 34.59 %
- Foncier non bâti 101.06 %
- Taxe d'habitation 8.68 %

15 Voix POUR (pas d'augmentation des taux)

3 – Subventions aux Associations type Loi 1901

Associations	Montant subventions
Comité d'animation	700
Comité des Fêtes Les Canabières	700
Comité des Fêtes St Martin des Faux	400
M.J.C.	2 500
Union Sportive des Lacs	2 500
Société de Pêche	300

Bibliothèque	1 000
APE Ecole publique	2 000
FNACA	150
Club Sapins argentés	650
ADMR	3 000
Club age d'Or Les Canabières	400
Amis Eugène Viala	2 000
APEL Ecole privée Piscine	500
APEL Cantine	4 100
APEL Classes découverte	4 500
APEL Voyage scolaire Collège	2 000
Amicale Sapeurs Pompiers	2 000
G.D.S.	500
Fédération Familles Rurales	17 746
Tourelles et Colombages	500
Société de chasse	500
Pétanque club	500
Les Colibris Anim	500
CYVP	500
TOTAUX	50 146

Délibération approuvée par 12 Voix Pour – 2 Absentions

4 – Subventions aux Budgets annexes :

Assainissement : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Assainissement une subvention d'un montant de 90 000 € qui permettra d'assurer l'équilibre de la section de fonctionnement du budget annexe Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Assainissement une subvention d'un montant de 90 000 €

Lotissement la Devèze : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Lotissement La Devèze une subvention d'un montant de 45 000 € celui-ci présentant un déficit que la commune est amené à prendre en charge avant sa clôture. Le déficit global est estimé à 66 800.87 €, ce premier versement sur l'exercice 2025 sera complété par un autre versement sur les exercices à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Lotissement la Devèze une subvention d'un montant de 45 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer au Budget annexe Lotissement La Devèze une subvention d'un montant de 45 000 € celui-ci présentant un déficit que la commune est amené à prendre en charge avant sa clôture. Le déficit global est estimé à 66 800.87 €, ce premier versement sur l'exercice 2025 sera complété par un autre versement sur les exercices à venir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de verser au budget annexe Lotissement la Devèze une subvention d'un montant de 45 000 €

5 – Affectation du résultat de l'exercice 2024 intégrant le résultat du CCAS

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats budgétaires de l'exercice 2024 qui s'établissent comme suit :

Budget Principal :

C.C.A.S.

- Excédent de fonctionnement	777 507.14	- 2 876.00	Total 780 383.14
- Déficit d'investissement	216 013.60		
- Restes à Réaliser Dépenses	266 000.00		
- Restes à Réaliser Recettes	274 473.00		

Et propose d'affecter la somme de 207 540.60 au C/ 1068 et de reprendre au 001 en recettes de fonctionnement la somme de 572 842.54 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'affecter la somme de 207 540.60 € au C/ 1068 en section d'investissement et de reprendre la somme de 572 842.54 € au C/001 en recettes de fonctionnement au budget 2025.

Budget annexe Assainissement 2025 :

Dépenses de fonctionnement		Montant
011 – Charges à caractère général		57 632.42
65 – Autres charges de gestion courante		1 303.40
66 – Charges financières		71 309.58
67 – Charges exceptionnelles		1 000.00
68 – Dotation aux provisions et dépréciations		140.00
042 – Opérations d'ordre		124 968.00
TOTAL		256 353.40
Recettes de fonctionnement		Montant
70- Vente produits, prestations		118 500.00
77 – Produits exceptionnels		90 000.00
042 – Opérations d'ordre		35 914.00
002 – Résultat reporté		11 939.40
TOTAL		256 353.40

Libellé dépenses d'investissement	Propositions 2025
1641 – Emprunts en euros	140 000.00
13 – amortissement subventions investissement	35 914.00
21532 – Assainissement les Canabières	266 949.63
TOTAUX	442 863.63

Libellé recettes d'investissement	Propositions 2025
001 – Solde d'exécution section investissement	267 895.63
28 – Amortissement des immobilisations	124 968.00
1311 – Subvention sur travaux	50 000.00
TOTAUX	442 863.63

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Assainissement pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 256 353.40 € en section de fonctionnement et à la somme de 442 863.63 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Assainissement, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR

- 3 Abstentions

Budget annexe Lotissement La Devèze :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de fonctionnement	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté	38 008.42	7015 – Vente terrains aménagés	70 955.00
65 – Autres charges diverses	10.00	757361 – subvention budget principal	45 000.00
042 – Variation de stock	99 747.45	75822 – prise en charge déficit par le BP à la clôture	21 800.87
		75888 – écart TVA	10.00
TOTAUX	137 765.87		137 765.87

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
001 – Résultat reporté	99 747.45	040 – terrains aménagés – sortie stock	99 747.45

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement La Devèze pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 137 767.87 € en section de fonctionnement et à la somme de 99 747.45 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Lotissement La Devèze, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR

- 3 Abstentions

Budget annexe Lotissement l'Entente :

Dépenses de fonctionnement	Montant	Recettes de Fonctionnement	Montant
002 – Résultat fonctionnement reporté	2 337.59	7015 – Vente terrains aménagés	301 606.00
65 – autres charges diverses	10.00	75822 – subvention budget principal	16 173.56
66 – intérêts emprunt	860.00	042 – variation stock terrain aménagé	860.00
042 – variation de stock	315 441.97	043 – transfert charges financières	860.00
043 – frais accessoires	860.00	75888 – écarts TVA	10.00
TOTAUX	319 509.56		319 509.56

Dépenses d'investissement	Montant	Recettes d'investissement	Montant
001 – Résultat d'investissement reporté	79 997.05	040 – Terrains aménagés sortie stock	315 441.97
1641 – capital emprunt	90 000.00		
168741 – avance commune Arvieu	144 584.92		
3555 – stock final terrains	860.00		
TOTAUX	315 441.97		315 441.97

Délibération : Monsieur le Maire présente le budget annexe Lotissement L'Entente pour 2025 qui s'équilibre à la somme de 319 509.56 € en section de fonctionnement et à la somme de 315 441.97 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 du budget annexe Lotissement L'Entente, l'APPROUVE par :

- 12 Voix POUR
- 3 Abstentions

Aménagement Cœur de Village 3^{ème} tranche – Choix de l'entreprise :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offre a été lancé dans la presse et sur le site marches-info.fr en vu de retenir une entreprise pour la réalisation des travaux d'aménagement village 3^{ème} tranche – Place de la Mairie.

Cinq entreprises ont retiré le dossier, deux entreprises ont déposé des offres dématérialisées. Les entreprises COLAS et SEVIGNE.

L'analyse des offres a été réalisée par le maître d'œuvre qui l'a présenté à la commission d'appel d'offre. Il apparaît que les offres des deux entreprises sont supérieures à l'estimation du maître d'œuvre et que certains prix présentent de gros écarts dans les deux offres. Aussi, la commission d'Appel d'offre a demandé une renégociation des offres.

L'entreprise COLAS a souhaité maintenir son offre initiale (mail du 04/04/25) et l'entreprise SEVIGNE a effectué une remise globale de 3 % sur l'ensemble des tranches ce qui porte la tranche ferme à 199 304 € HT, la tranche optionnelle 1 à 113 050 € HT et 51 455 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres et de leur analyse ainsi que de l'avis de la commission d'appel d'offre :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SEVIGNE qui apparaît comme la mieux disante au regard du résultat de la renégociation. L'offre retenue est de 199 304 € HT pour la tranche ferme, 113 050 € HT pour la tranche optionnelle 1 et 51 455 € pour la tranche optionnelle 2.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du marché à intervenir.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions – Alexis CANITROT ne prends pas part à la délibération.

Séance du 30 Juillet 2025

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Vincent GAUBERT, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Claire ALRIC, Francette DOUZIECH, Thierry CARCENAC, Mariya DAURES, René POUJADE, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

Absents : Valérie BRU a donné pouvoir à Maurice COMBETTES – Corinne LABIT a donné pouvoir à Serge FABRE

Le procès-verbal de la séance du 14/04/2025 est approuvé par 12 voix – 3 abstentions

Fusion des Communautés de Communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars :

Discussion : Alexis CANITROT délégué communautaire rappelle que des réunions de présentation de la fusion des communautés de communes ont eu lieu en juillet 2024 et en juillet 2025, trois personnes, un élu de chaque communauté et un technicien étaient présents pour présenter l'avancée du dossier et répondre aux questions des élus. Entre temps des commissions se sont réunies sur différents thèmes pour travailler sur la fusion. Il précise qu'il est intervenu dans plusieurs communes pour présenter la fusion et que globalement

les élus étaient plutôt favorables. La fusion est très technique de par la différence de fiscalité. Monique VAYSSE dit que les impôts vont devoir augmenter pour s'harmonier.

Alexis CANITROT précise que l'augmentation sera faible compte tenu que le lissage se fera sur 12 ans, les communautés ayant fait le choix du délai le plus long possible.

Actuellement la Communauté de Communes Lévézou Pareloup fonctionne avec une taxe unique sur les entreprises : CFE et IFFER tandis que la Communauté de Communes des Pays de Salars fonctionne avec les taxes foncières des ménages. Le taux de la Taxe ordures ménagères est identique sur les deux communautés. Serge FABRE dit que le nombre de délégués par commune le choque. Le Maire lui répond qu'il a essayé de négocier, mais que le nombre retenu correspond à la loi. Alexis CANITROT fait remarquer que les communautés de communes ont fait le choix de retenir le nombre le plus important de représentants. Les deux communes pour lesquelles la représentativité risque d'être légèrement faussées sont AGEN et SALLES-CURAN. La répartition dérogatoire n'a rien changé au nombre de représentants. Serge FABRE dit que SALLES-CURAN devrait en avoir 4, ce serait plus logique

Les commissions fonctionneront de façon libre avec un représentant de chaque commune, pas forcément un délégué communautaire (19 représentants). Il y aura 4 à 5 commissions importantes qui feront remonter les sujets, qui seront ensuite vus par le Bureau des Maires. Le Conseil Communautaire est en fait une chambre d'enregistrement des décisions.

Les bureaux des Maires ont une grande importance, il faudra veiller à ce que les maires absents soient représentés par un adjoint.

Monique VAYSSE demande le vote à bulletin secret pour la délibération proposée. Le Maire demande qui est pour le vote à bulletin secret. 5 demandes de vote à bulletin secret. Il est donc procédé au vote à bulletin secret.

Délibération : Accord sur le projet de périmètre et de statuts de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°96-3170 du 31 décembre 1996 modifié portant création de la communauté de communes Pays de Salars ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2000-2473 du 15 décembre 2000 modifié portant création de la communauté de communes Lévézou-Pareloup ;

Vu l'arrêté préfectoral numéro 12-2025-06-03-00001 du 3 juin 2025 arrêtant le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars ;

Vu la délibération numéro 2025-009 en date du 8 avril 2025 de la communauté de communes Pays de Salars demandant l'arrêté de périmètre au représentant de l'Etat ;

Vu la délibération numéro 09042025-38 en date du 9 avril 2025 de la communauté de communes Lévézou-Pareloup demandant l'arrêté de périmètre au représentant de l'Etat ;

Considérant la volonté de fusionner exprimée à l'unanimité par les conseils communautaires des communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars au travers notamment des délibérations précitées ;

Considérant le fait que le périmètre géographique des deux EPCI constitue un même bassin de vie qui partage un projet territorial commun trouvant notamment sa légitimité et sa traduction opérationnelle dans le Schéma de Cohérence Territoriale porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) « Syndicat Mixte du Lévézou » sur le périmètre géographique des deux EPCI ;

Considérant la création volontaire il y a plusieurs années, à la demande des EPCI, du PETR « Syndicat Mixte du Lévézou » qui permet notamment d'exercer un certain nombre de compétences de manière similaire entre les deux structures et de doter les usagers et ou habitants du même niveau de service dans ces domaines, tels l'animation sportive et culturelle nonobstant leur EPCI d'appartenance ;

Considérant la création récente du Groupement d'Intérêt Public « Agence d'Attractivité et de Développement Touristique du Lévézou » sous l'impulsion des deux communautés de communes existantes, pour doter le territoire d'une force de frappe renforcée en termes d'attractivité notamment touristique, témoignant de la volonté et de la détermination exprimés des élus des deux EPCI de « fabriquer » et de mettre en œuvre ensemble les politiques territoriales stratégiques ;

Considérant le fait que les deux EPCI portent un certain nombre de projets et d'actions de concert tels les documents d'urbanisme via notamment la création simultanée des deux Plan Locaux d'Urbanisme Intercommunaux, ou les politiques en faveur de l'enfance – jeunesse ;

Considérant, eu égard à ce qui a été exposé, que les deux communautés de communes ont développé des habitudes de travail et une culture territoriale communes et que, le territoire est aujourd'hui doté d'une maturité politique déclenchant une demande de fusion volontaire des deux EPCI ;

Considérant l'enjeu non seulement de simplification institutionnelle pour les habitants et usagers, mais également d'équité en termes de services offerts pour une population d'un même bassin de vie, le Lévézou ;

Considérant le projet de statuts annexé à la présente ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ,

DECIDE :

D'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars comprenant 19 communes au total soit les communes ci-après : Agen-d'Aveyron ; Alrance ; Arques ; Arvieu ; Canet de Salars ; Comps-la-Grand-Ville ; Curan ; Flavin ; Pont-de-Salars ; Prades-Salars ; Saint-Laurent-Lévézou ; Saint-Léons ; Salles-Curan ; Salmiech ; Ségur ; Trémouilles ; Vézins-de-Lévézou ; Le Vibal et Villefranche-de-Panat.

De valider le projet de statuts de la future communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Lévézou-Pareloup et Pays de Salars annexés à la présente délibération.

Délibération approuvée par 13 voix – 2 Contre.

Représentation des communes au sein de la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Délibération :

La Commune de SALLES-CURAN,

L'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales, définit les règles qui président à la composition des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Pour chaque EPCI à fiscalité propre, un arrêté préfectoral fixant la répartition des sièges entre les communes devra être pris au plus tard le 31 octobre 2025, en fonction du droit commun ou en application d'un accord local.

Vu l'article L.52121-29 du CGCT ;

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropoles, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion et des collectivités de Saint Barthélemy, de Saint Martin et de Saint-Pierre et Miquelon,

Vu la délibération de la communauté de communes Lévézou-Pareloup en date du 5 juin 2025,

Considérant la possibilité offerte par la loi de convenir d'un accord local sur la répartition des sièges des délégués communautaires au sein de la communauté de communes Lévézou-Pareloup ;

Considérant la nécessité pour les communes membres de la communauté de communes Lévézou-Pareloup de délibérer sur la nouvelle répartition des délégués communautaires avant le 31 août 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE, à compter du renouvellement général des conseillers municipaux, la répartition des délégués communautaires au sein de la communauté de communes Lévézou-Pareloup selon le tableau ci-dessous résultant d'un accord local.

Nom de la commune	Population municipale	Répartition de droit commun au titre des II à V du L.5211-6-1 du CGCT
Salles-Curan	1 030	5
Arvieu	765	4
Villefranche de Panat	678	4
Vézins-de-Lévézou	650	3
Ségur	540	3
Canet de Salars	450	2
Saint-Léons	427	2
Alrance	333	2
Curan	302	2
Saint Laurent de Lévézou	157	1
Total	5 332	28

Délibération approuvée par 14 Voix – 1 Abstention

Vente de terrain à la Communauté de Communes :

Délibération : Vente des parcelles AM 775 – AM 774 – AM 777 à la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup a lors de la construction du Centre Aquatique utilisé des parcelles propriété de la commune de Salles-Curan. Il convient de régulariser la propriété des parcelles en les vendant à la Communauté de Communes. Il s'agit de la parcelle AM 775 pour une superficie de 1 649 m², la parcelle AM 774 pour une superficie de 170 m² et la parcelle AM 777 pour une superficie de 1 385 m². la parcelle AM 775 pourrait être vendue au prix de 1 € le m² tandis que les parcelles AM 774 et AM 777 pourraient être vendues au prix de 8 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de vendre la parcelle AM 775 au prix de 1 € le m²
- Décide de vendre les parcelles AM 774 et AM 777 au prix de 8 € le m²
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 15 Voix

Participation de la Communauté de Communes aux travaux de clôture du stade et de dévoiement de canalisation d'eaux usées :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a réalisé certaines dépenses indirectement liées au Centre Aquatique : Installation d'une borne incendie, Rénovation de la clôture du stade, dévoiement d'une canalisation d'assainissement. Il a été convenu avec la Communauté de Communes

qu'elle participerait à ces dépenses au travers d'un versement que fera la Communauté de Communes à la commune basé sur les termes d'une convention qui formalisera l'accord. Ce versement serait d'un montant de 35 911 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le versement de la somme de 35 911 € par la Communauté de Communes Lévézou Pareloup
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Délibération approuvée par 15 Voix

Aménagement de la traverse de Bouloc – Convention avec le Département pour participation de la Commune :

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la traverse de Bouloc sont en cours sous maîtrise d'ouvrage du Département. La Commune participera au financement sur la base du montant total des travaux soit 336 000 € HT. Le Département financera 208 800 € HT, il préfinancera la TVA (67 200 €) et la Commune 127 200 € correspondant à l'aménagement des abords, l'assainissement et la signalisation verticale et horizontale. Monsieur le Maire précise que ces sommes ont été prévues au budget 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir qui formalisera la participation communale.

Délibération approuvée par 15 Voix

RD 993 dans la traverse de Salles-Curan : Demande de Fonds d'Action Locale (F.A.L.)

Délibération : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place des feux tricolores sur la RD 993 afin d'une part de réduire la vitesse dans la traverse du village de Salles-Curan et d'autre part de sécuriser la sortie de la Place de la Charmille sur la RD 993. Il rappelle que plusieurs accidents ont eu lieu à ce carrefour. Il indique que les services d'Aveyron Ingénierie ont travaillé sur ce dossier avec pour objectif de trouver une solution pour ralentir la circulation. La solution des feux tricolores est apparue comme la plus adéquate. Il est proposé de signer une convention avec le Département qui nous accompagne sur ce dossier. Ces équipements visant à sécuriser la circulation tant piétonne, qu'automobile sont susceptibles de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Fonds d'Action Locale (F.A.L.)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de mise en place de feux tricolores sur la RD 993 afin de ralentir la circulation et de sécuriser le croisement avec la Place de la Charmille
- Approuve la convention proposée par le Département,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter le F.A.L. à hauteur de 15 000 € pour la réalisation de ce projet.

Délibération approuvée par 12 Voix - 3 Abstentions

Clôture du stade : demande d'aide financière auprès du District de Football :

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une partie de la clôture du stade a été retirée dans le cadre de la construction du Centre Aquatique. La Commune cède à la Communauté de Communes plusieurs parcelles, il convient donc de clôturer le stade sur l'emprise communale.

Les devis s'élèvent à la somme de 35 784.76 € HT.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur pourrait apporter une aide financière à hauteur de 50 % sur ses actions pour la saison 2025-2026.

Le plan de financement suivant est donc proposé :

- Coût des travaux de clôture 35 784.76 € HT
- Subvention FAFA 17 892.38 €
- Autofinancement commune 17 892.38 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de remplacement de la clôture du stade
- Approuve le plan de financement proposé
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une aide financière auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Délibération approuvée par 15 Voix

Terrain SOMAVER Vierge des Lacs : Projet commun avec le Conservatoire du Littoral (entité d'Etat en charge de la protection des rivages du Littoral)

Exposé : Le Conservatoire du Littoral négocie avec la SOMAVER pour l'acquisition de parcelles aux abords des Vernhes et aux abords de la Vierge des Lacs. Une 1^{ère} estimation réalisée n'avait pas reçu l'accord des propriétaires. Une 2^{ème} estimation réalisée par la SAFER semble plus proche de la réalité, elle concerne une superficie de 19ha 86a 41ca pour un montant de 168 985.98 €. Si un accord intervient entre la SOMAVER et le Conservatoire du Littoral ce ne sera que sur les parcelles non bâties. La parcelle bâtie cadastrée AP 4 d'une superficie de 966 m² dont 181 m² de bâti est estimée par la SAFER à 30 000 €. Le conservatoire souhaiterait que la commune se positionne pour l'acquisition de cette parcelle en vue d'une rénovation du bâtiment. Le conservatoire créera une servitude pour la desserte du bâtiment au travers des terres qu'il achètera.

L'aménagement du bâti devra être fait en coordination avec le Conservatoire puisqu'il s'agira d'un périmètre soumis aux règles du Conservatoire du Littoral qui accompagnera le projet.

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des tractations ont lieu entre la SOMAVER et le Conservatoire du Littoral qui souhaiterait acquérir des parcelles situées aux abords des VERNHES et aux abords de la Vierge des Lacs. Le Conservatoire est intéressé par les parcelles non bâties mais pas par la parcelle supportant l'ancienne bergerie. Une évaluation des biens a été réalisée par la SAFER en différenciant bien le bâti du non bâti. Le Conservatoire propose d'acquérir les parcelles non bâties pour une superficie de 19 ha 86 a 41 ca et de laisser la commune acquérir la partie bâtie constituée par la parcelle AP 4 d'une superficie de 966 m² dont 181 m² de bâti et estimée à 30 000 € par la SAFER.

A ce stade, le Conservatoire s'est porté acquéreur pour les parcelles susmentionnées et son directeur précise qu'une convention sera faite avec la commune pour créer une servitude pour l'accès à la parcelle bâti.

Concernant l'aménagement du bâti, il devra être fait en coordination avec le Conservatoire puisqu'il s'agira d'un périmètre soumis aux règles du Conservatoire du Littoral qui accompagnera le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe d'acquisition de la parcelle AP 4 au prix de 30 000 €
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de la convention à intervenir entre la Commune et le Conservatoire du Littoral pour la création d'une servitude de passage

- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir pour l'acquisition de la parcelle AP 4 propriété de la SOMAVER.

Délibération approuvée par 13 Voix – 2 Abstentions

Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde – Approbation

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a établi en 2012 un Plan Communal de Sauvegarde qui doit être actualisé au minimum tous les 5 ans mais qui peut être modifié plus fréquemment, en fonction des nouvelles directives de l'Etat.

La dernière actualisation date de 2020 et la dernière mise à jour de 2023 avec le rajout des modalités de distribution de comprimés d'iode en cas d'accident radiologique.

Il s'agit essentiellement d'actualiser les contacts en y incluant certains paramètres de stabilité.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du document :

- Approuve l'actualisation du Plan Communal de Sauvegarde
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour publier le P.C.S.

Délibération approuvée par 15 Voix

Approbation des Statuts d'Aveyron Ingénierie :

Délibération : Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du Directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre Commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré :

- APPROUVE les statuts de l'Agence Technique Départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibération approuvée par 14 Voix Pour – 1 Contre

Admission en non-valeur sur les budgets principal et annexe assainissement :

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste d'admission en non valeur a été éditée par le Service de Gestion Comptable d'Espalion au 31/12/2025 basée sur les sommes restant dues au 31.12.2024 sur les années 2022- 2023 et 2024. Cette liste s'élevait à 523.62 €. Des encaissements ont été réalisés depuis et la somme restant dû est de 103.52 € répartie sur 3 redevables.

Il convient d'admettre ces sommes en non valeur ce qui n'empêche pas de continuer à poursuivre les tentatives d'encaissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'admettre en non valeur la somme de 103.52 €
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'opération comptable qui s'impose.

Délibération approuvée par 15 Voix

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste d'admission en non valeur a été éditée par le Service de Gestion Comptable d'Espalion au 31/12/2025 basée sur les sommes restant dues au 31.12.2024 sur le budget annexe assainissement pour les années 2021-2022- 2023. Cette liste s'élevait à 1 303.40 €.

Il convient d'admettre ces sommes en non valeur ce qui n'empêche pas de continuer à poursuivre les tentatives d'encaissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'admettre en non valeur la somme de 1 303.40 €
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour réaliser l'opération comptable qui s'impose.

Délibération approuvée par 15 Voix

Décision Budgétaire Modificative :

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une Décision Budgétaire Modificative pour permettre la régularisation des opérations de cession. En effet, nous avons souhaité faire apparaître les montants des cessions, mais parallèlement, en M57 les montant imputés sur les comptes de cession ouvrent automatique les crédits. Il y a donc lieu de régulariser la situation de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

- Compte 023 (dépenses) diminution de 195 000 €
- Compte 7751 (recettes) diminution de 195 000 €

En section d'investissement :

- Compte 203/041 (dépenses) diminution de 3 840 €
- Compte 2131/041 (dépenses) augmentation de 3 840 €
- Compte 212/9064 (dépenses) augmentation de 3 840 €
- Compte 024 (recettes) augmentation de 195 000 €
- Compte 203/041 augmentation de 3 840 €
- Compte 021 (recettes) diminution de 195 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de réaliser les modifications budgétaires suivantes :

En section de fonctionnement :

- Compte 023 (dépenses) diminution de 195 000 €
- Compte 7751 (recettes) diminution de 195 000 €

En section d'investissement :

- Compte 203/041 (dépenses) diminution de 3 840 €
- Compte 2131/041 (dépenses) augmentation de 3 840 €
- Compte 212/9064 (dépenses) augmentation de 3 840 €
- Compte 024 (recettes) augmentation de 195 000 €

Subvention Cuisine Vezins (Repas ADMR) + AFR

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de pouvoir amener une aide financière à l'ADMR de Salles-Curan dans le cadre de la livraison des repas qu'elle effectue auprès des personnes âgées, car elle doit faire face à une augmentation de tarif des prestations annexes à hauteur de 334.15 € et qui n'a pas prévu de répercuter ces sommes sur les bénéficiaires. Il en est de même pour l'AFR de Vezins qui accueille ponctuellement des enfants de la commune de Salles-Curan et qui doit financer la somme de 88.83 €. Il propose de donner une participation de 334.15 € à l'ADMR de SALLES CURAN et une participation de 88.83 € à l'AFR de Vezins afin de permettre à ces associations d'équilibrer leurs comptes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'ADMR de SALLES-CURAN une participation de 334.15 €
- DECIDE de verser à l'AFR de Vezins une participation de 88.83 €

Délibération approuvée par 15 Voix

Contrat prévoyance – Contrat Groupe :

Délibération :

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à la charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au Centre de Gestion le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

La Collectivité de SALLES-CURAN charge le Centre de Gestion :

- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;

- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron.

Délibération approuvée par 15 Voix

Modification du tableau des emplois, avancement de grade, ratios d'avancement 2025 :

Délibération 1 : Taux Promus/Promouvable :

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité technique en date du 2 juillet 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Le taux est fixé à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

Délibération approuvée par 13 Voix Pour – 2 Abstentions

Délibération 2 : Création / Suppression de poste : Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois précédemment adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, en raison des possibilités d'avancement de grade,

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanent, à temps complet.
- la suppression d'un poste d'adjoint administratif, permanent, à temps complet..

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} août 2025.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : .Adjoint administratif,

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. : - ancien effectif : 0 - nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée(s).

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, Chapitre 012 – Article 6411 .

Délibération approuvée par 13 Voix Pour – 2 Abstentions

Biens de section de Bouloc – Dénonciation de bail au 31/12/2025

M. Xavier GAUBERT exploite un bien communal depuis le 1^{er} janvier 2016, la parcelle BK 41 pour une superficie de 2 ha 73a 10ca. Il souhaite cesser son exploitation à compter du 31/12/2025.

Il est proposé de lancer un appel à candidature pour l'exploitation de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a émis un avis favorable au lancement d'un appel à candidature.

SMELS : extension du périmètre pour la compétence assainissement collectif :

Délibération : Monsieur le maire expose que le Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala, par délibération en date du 4 juillet 2025, a accepté l'adhésion des communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH et TREMOUILLES, pour la compétence « Assainissement Collectif ».

Il précise que, conformément à l'article L5212-32 du Code Général des Collectivités territoriales, et en l'absence de dispositions particulières statutaires, les délégués présents à l'assemblée générale du Syndicat ont été unanimes sur l'acceptation de ces adhésions sous réserve de l'accord des assemblées délibérantes des adhérents au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala.

Monsieur le Maire indique qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'extension du périmètre du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala avec l'adhésion des communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH et TREMOUILLES ;

Considérant les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- DE DONNER un avis favorable à l'adhésion des communes de FLAVIN, LE VIBAL, PONT DE SALARS, PRADES DE SALARS, SALMIECH et TREMOUILLES au Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala pour l'extension du périmètre syndical et pour le transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

Délibération approuvée par 15 Voix

Vente parcelle AN 264 propriété de M. CRAPART :

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lot 2 du lotissement du Champ de Robert, parcelle cadastrée AN N° 264 a été vendu en 2006 à M. CRAPART. Il était stipulé dans l'acte une obligation de construire dans les quatre ans qui suivaient l'acquisition. M. CRAPART a obtenu un permis de construire dans le délai imparti, mais il n'a pas construit suite à un accident de la vie.

Il a trouvé un acquéreur pour cette parcelle non construite et pour laquelle il s'est acquitté de la PVNR à l'obtention du permis de construire. Monsieur le Maire propose de lui donner l'autorisation de revendre cette parcelle pour l'édification d'une habitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à la revente par M. CRAPART à un tiers de la parcelle AN 264 d'une superficie de 1 818 m² en terrain constructible.
- DIT que la commune ne souhaite pas racheter la parcelle AN 264 au prix d'acquisition.

Délibération approuvée par 15 Voix

Séance du 28 Novembre 2025

Présents : Maurice COMBETTES, Geneviève BANNES, Vincent GAUBERT, Francis LACAZE, Monique VAYSSE, Alexis CANITROT, Valérie BRU, Francette DOUZIECH, Mariya DAURES, René POUJADE, Serge FABRE, Colette ROLLAND-MOLINIER

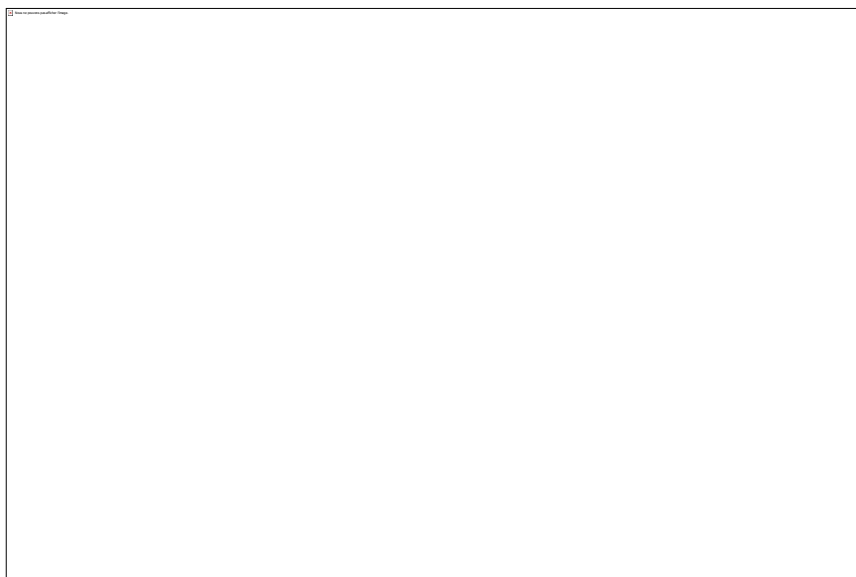
Absents : Corinne LABIT a donné pouvoir à Colette ROLLAND-MOLINIER – Thierry CARCENAC a donné pouvoir à Francis LACAZE – Claire ALRIC Absente

Le procès-verbal de la réunion du 30/07/2025 a été approuvé par 13 Voix – 1 Abstention

Aménagement du parvis de l'église : présentation du projet

Exposé : M. Patrice CAUSSE maître d'œuvre pour le dossier d'aménagement du village présente le projet d'aménagement du parvis de l'église, qu'il a préalablement fait valider à l'architecte des bâtiments de France. Le permis d'aménager sera déposé lorsque le conseil municipal l'aura validé.

M. CAUSSE présente le plan qui a été remis à chaque élu présent.



Colette ROLLAND MOLINIER dit que cet aménagement fait perdre de la largeur. Le maître d'œuvre dit qu'elle équivaut à la largeur de la rampe d'accès soit 90 à 95 cm.

Le Maire indique que la 1^{ère} solution envisagée consistait en une ouverture dans le porche mais que cette solution a été refusée par les bâtiments de France car elle fragilisait le bâtiment.

L'aménagement consiste en la réalisation d'un palier devant l'entrée de l'église et en la réalisation de marches régulières plus confortables pour monter.

Colette ROLLAND MOLINIER propose que la Rue qui monte vers l'église soit aménagée en paliers. Il lui est répondu que ce n'est pas envisageable compte tenu qu'elle est empruntée par des véhicules.

Serge FABRE demande par où arrive t'on à la rampe PMR. L'accès se fera de par la Rue du Collège comme actuellement. La Commune a conservé l'accès, il est public. Seule la cour du collège est privée.

Des rampes seront mises en place de part et d'autre du grand escalier afin de le sécuriser.

Les travaux seront réalisés en début d'année, mais il y a urgence à commander les pierres qui seront fournies par l'entreprise Vermorel de Salles-la Source.

Pendant la durée du chantier estimée à un mois, un accès provisoire à l'église sera mis en place. Toutefois, si des obsèques devaient avoir lieu pendant la période de travaux, il serait envisagé avec les familles de les organiser dans une autre église.

Colette ROLLAND MOLINIER demande si le grand escalier sera refait. Il est répondu que non ce serait un gros chantier et pour le moment il ne le nécessite pas.

Le projet tel que présenté est estimé à 90 260 € HT, auquel il faut ajouter la rampe d'accès PMR et les mains courantes de part et d'autre du grand escalier qui sont évaluées à 19 650 € HT. La maîtrise d'œuvre est estimée à 8 280 € HT. Globalement le projet s'élève à 119 190 € HT.

Ce projet est réalisé dans le cadre de l'enveloppe globale d'aménagement du village, les travaux seront donc réalisés par l'entreprise SEVIGNE avec la fourniture des pierres par l'entreprise VERMOREL.

Délibération : Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du parvis de l'église et son financement. Le coût de l'opération s'élève à 90 260.00 H.T. pour la partie travaux et à 8 280 € HT pour la partie maîtrise d'œuvre.

Le financement sera réalisé au travers de la 3^{ème} tranche d'aménagement bourg-centre.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet d'aménagement du parvis de l'église de Salles-Curan, l'approuve et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour le mener à bien.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre qui s'élève à 8 280 € HT.

Délibération approuvée par 11 voix – 3 Abstentions

Aménagement Place de la Mairie :

M. CAUSSE présente le dernier plan des travaux en cours.

Des arbres ont été tombés. Les souches ont été conservées afin que chacun puisse se rendre compte de leur état. Ils étaient creux, pourris, spongieux. 5 arbres ont été enlevés. Le projet prévoit la plantation de 19 arbres au mois de février.

Vincent GAUBERT demande s'il s'agira de tilleuls. Oui, il faut garder l'esprit de la place. La recherche de végétaux est en cours.

Le Maire informe que les végétaux choisis pour Bouloc ne sont pas disponibles à la pépinière.

Le Maître d'œuvre propose que deux arbres différents soient plantés devant la mairie.

La suite de la place de la mairie, est le parking de l'ancienne menuiserie.

La suite du programme sera le bas de la Place de la Mairie et la Rue du Château.

Monique VAYSSE demande qui a fixé la superficie des terrasses. Le Maître d'œuvre indique qu'il n'y a pas de surface définie. L'ensemble de l'espace public a été reconquis. C'est le conseil municipal qui verra les surfaces

attribuées ultérieurement en fonction des demandes d'occupation du domaine public que feront les restaurants.

Le Maître d'œuvre indique qu'aucun tracé de terrasse n'a été réalisé, il s'agit de bandes structurantes.

Geneviève BANNES demande s'il sera possible aux forains de s'installer pour les foires et marchés. Oui ce sera possible, mais ils ne pourront pas laisser les véhicules à proximité.

Vincent GAUBERT demande s'il n'y aura plus de stationnement devant la Mairie. Effectivement l'ensemble des stationnements est supprimé.

Serge FABRE indique que le fait de créer un sens unique va créer une gêne, car il faudra aller faire le tour pour accéder au centre du village.

Le Maire rappelle que les barrières mises en place permettront de créer un espace piétons chaque fois que ce sera nécessaire, pour des manifestations ou pendant l'été.

Mariya DAURES demande si les enfants des écoles pourront être impliqués pour la plantation des arbres. Le maître d'œuvre donne un avis favorable pour que les deux écoles primaires participent.

Alexis CANTIROT demande si le Restaurant Les Tilleuls a un projet de véranda. Le maître d'œuvre indique que oui mais que dans l'attente il utilisera des parasols pour la saison 2026.

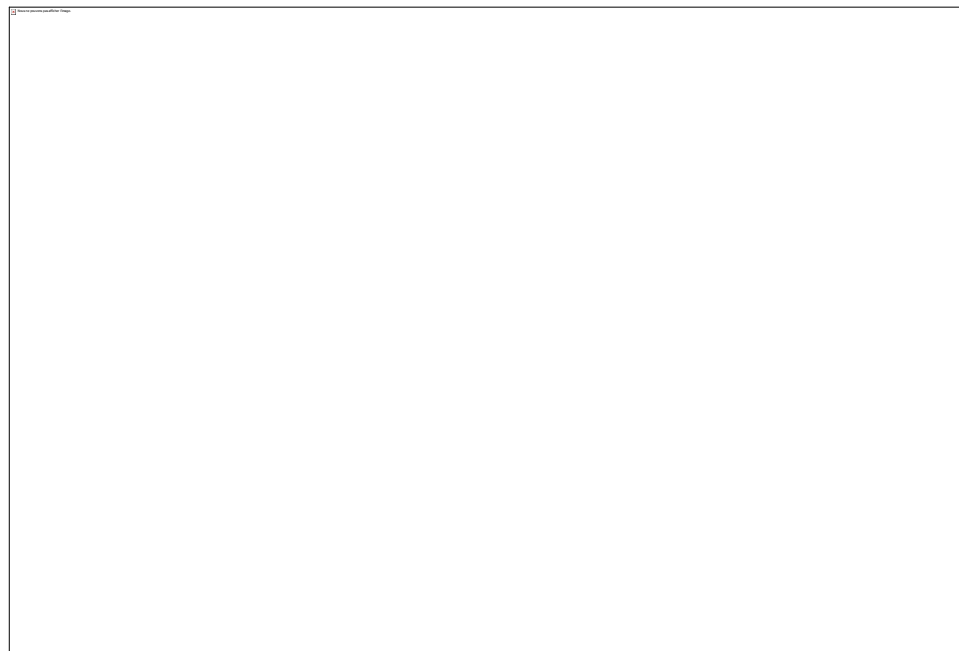
Alexis CANITROT dit que peut être, après avoir exploité un été en terrasse ouverte il pourrait faire le choix de continuer ainsi.

Vincent GAUBERT demande s'il y aura un terrain de pétanque sur la place. Non il y aura un terrain stabilisé mais pas avec cette vocation afin de ne pas créer de nuisances.

Colette ROLLAND MOLINIER demande si M. BORIES ne sera pas gêné par les aménagements. Non il n'y aura pas de gêne.

Serge FABRE demande qu'elle est l'entrée utilisée pour l'école. Le Maire répond qu'il s'agit de l'entrée côté parking qui sécurise les entrées et sorties des écoles.

Le maître d'œuvre précise que des marches seront réalisées dans le cadre de l'aménagement pour rattraper les pentes. Les enrobés seront de couleur. Il n'y aura pas de tonalités d'enrobés de circulation.



Colombarium : extension, présentation du projet et du devis

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Colombarium ne dispose plus de cases disponibles, aussi il a fait établir une proposition d'extension à un marbrier.

L'extension serait constituée de 9 cases et le coût serait de 6 775.42 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de réaliser une extension du colombarium au cimetière de Salles-Curan avec l'installation de 9 cases supplémentaires pour un montant de 6 775.42 € HT
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette réalisation.

Délibération approuvée par 14 Voix

M.S.A. : Mise à disposition locaux

Exposé : La MSA dispose d'un bureau dans les locaux de la maison de santé. Elle y effectue des permanences.

Le loyer mensuel est de 172.35 €

Les responsables demandent à être exonéré du loyer car ils rencontrent quelques difficultés financières.

Pour mémoire la MSA a participé au financement de la MSR. Le Maire propose de les exonérer de loyer pour l'année 2026.

Serge FABRE dit que si on commence à consentir des exonérations d'autres vont demander.

Monsieur le Maire indique que les responsables de la MSA menacent de déplacer les permanences à la Maison France Services d'Arvieu.

La proposition d'exonération de loyers pour l'année 2026 a été mise au vote : 7 Contre – 1 Abstention – 6 Pour. La Commune continuera donc à encaisser les loyers.

Transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2026

Exposé : Comme nous l'avons évoqué la compétence Assainissement est transférée au SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala) à compter du 01/01/2026.

Ce transfert a pour conséquence la clôture du budget. Ainsi le CFU (Compte Financier Unique) devra être voté en janvier. Les résultats seront intégrés aux résultats du Budget Principal. Les excédents ou déficits seront versés au SMELS après le vote du budget principal.

Délibérations :

Transfert de la compétence assainissement collectif au SMELS au 01/01/2026

Signature de deux conventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé de transférer au SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala) la compétence Assainissement collectif à compter du 01/01/2026. Dans ce cadre là, deux conventions doivent être prises, l'une pour définir l'aspect financier : prise en charge des emprunts, le remboursement des ICNE, le reversement éventuel de FCTVA ... et l'autre pour définir la mise à disposition du personnel communal,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention :

DECIDE de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des deux conventions précitées à intervenir entre la Commune de SALLES-CURAN et le SMELS.

Délibération approuvée par 13 voix – 1 Abstention

Budget annexe Assainissement : Dissolution au 01/01/2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence Assainissement est transféré au SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala) à compter du 01/01/2026. Le Conseil Municipal votera le C.F.U. (Compte Financier Unique) de l'année 2025 en janvier 2026. Les excédents et déficit de ce budget annexe seront intégrés au résultat du CFU du Budget Principal de ce fait, le Budget annexe Assainissement pourra être dissous avec effet au 01/01/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la dissolution du Budget Annexe Assainissement au 01/01/2026.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents afférents à la dissolution du Budget annexe Assainissement.

Délibération approuvée par 13 voix – 1 Abstention

Budget Annexe Assainissement : Transfert des excédents et déficits

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence Assainissement est transféré au SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala) à compter du 01/01/2026. Les excédents et déficits seront intégrés aux résultats de l'exercice 2025 du budget principal. Dans le budget principal 2026 seront inscrits le transfert des excédents et déficits 2025 vers le SMELS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les excédents et déficit tant de fonctionnement que d'investissement du budget annexe assainissement soient transférés au SMELS dès que la commune aura procédé au vote de son budget principal 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le transfert des excédents et déficits, tant de fonctionnement que d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice 2025 soient transférés au SMELS dès que la commune aura procédé au vote de son budget principal 2026.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien les opérations comptables de transfert des excédents et déficits de l'exercice 2025 du budget annexe assainissement.

Délibération approuvée par 13 voix – 1 Abstention

Budget annexe assainissement – Procès-verbal de transfert

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la compétence Assainissement est transféré au SMELS (Syndicat Mixte des Eaux du Lézou Ségala) à compter du 01/01/2026. Le transfert de compétences implique le transfert des biens, des emprunts, de l'actif et du passif. Un procès-verbal sera établi et proposé à la signature du SMELS et de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir le Procès-verbal de transfert à intervenir entre la Commune de SALLES-CURAN et le SMELS et procéder à sa signature.

Délibération approuvée par 13 voix – 1 Abstention

Admission en non valeur sur budget assainissement

Délibération : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non valeur une somme de 144.60 € au titre d'une redevance d'assainissement ayant fait l'objet de poursuites sans effet. Cette admission en non valeur nécessite la réalisation d'une décision budgétaire modificative pour sa prise en compte. Il propose de diminuer l'article 6068 de 144.60 € et d'augmenter l'article 6541 de 144.60 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'admettre en non valeur la somme de 144.60 € figurant sur la liste N° 7253691211 établie par le Service de Gestion Comptable d'Espalion
- DECIDE de réaliser la Décision budgétaire modificative suivante :
 - Diminution de l'article 6068 de 144.60 €
 - Augmentation de l'article 6541 de 144.60 €
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour finaliser l'admission en non valeur sus mentionnée.

Délibération approuvée par 14 Voix

Plan de financement de la clôture du stade

Délibération : Monsieur le Maire rappelle qu'une demande d'aide financière a été réalisée auprès de la Fédération Française de Football pour le financement de la clôture du stade. Il y a lieu d'actualiser cette demande compte tenu des critères retenus par la FAFA pour la saison 2025-2026.

Le coût de l'opération est de 20 917.76 €

La subvention demandée à la FAFA s'élève à 4 183.00 €, la commune assurera l'autofinancement à hauteur de 16 734.76 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du nouveau plan de financement proposé pour la clôture du stade :

- L'approuve
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter une subvention de 4 183 € auprès de la FAFA.

Délibération approuvée par 14 Voix

Plan de financement Aménagement Village pour versement Fonds de concours

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'aménagement bourg-centre a été réalisé au travers de trois tranches de travaux. Des financements ont été obtenus pour chacune des tranches auprès de l'Etat, du Département et de la Région. Tandis que les financements du fonds Leader, du fonds vert et le fonds de concours sont intervenus sur la globalité de l'opération. Il est proposé d'approuver le plan de financement global de l'opération afin de solliciter le versement du fonds de concours sur cette opération.

Le coût de l'opération s'élève à 1 982 051.98 € HT

Les financements obtenus pour la 1^{ère} tranche sont les suivants :

- Etat 236 439.00 €
- Région 101 343.00 €
- Département 127 625.00 €
- Leader 60 000.00 €
 - Soit un total de 524 407.00 €

Les financements obtenus pour la 2^{ème} tranche sont les suivants :

- Etat 195 750.00 €
- Région 72 000.00 €
- Département 287 634.00 €
 - Soit un total de 555 384.00 €
 -

Les financements obtenus pour la 3^{ème} tranche sont les suivants :

- Etat 160 000.00 €
- Département 72 802.00 €
- Fonds vert 13 000.00 €
 - Soit un total de 245 802.00 €

Le Fonds de concours de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup intervient à hauteur de 132 144.00 € pour la globalité de l'opération.

Le total des financements obtenus s'élève à 1 326 593.00 € soit 66.93 %.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du plan de financement global de l'opération :

- L'approuve tel que présenté
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter le versement du Fonds de Concours auprès de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup

Délibération approuvée par 14 voix

Chauffage de l'église des Canabières – Financement

Exposé : Le chauffage de l'église des Canabières (remplacement de la chaudière) doit être refait. Un devis a été établi par l'entreprise BOUSQUET de Boulac, il s'élève à 13 449.31 € HT.

Concernant les églises, la commune a à sa charge le « Clos » et le « Couvert », le chauffage n'en fait donc pas partie. Cependant, pour le remplacement du chauffage de l'église de Salles-Curan, la commune a pris à sa charge 50 % du montant HT de la facture et a assuré le financement de la TVA qu'elle a récupéré à hauteur de 16 %.

Il est proposé la même opération pour l'église des Canabières. Financement par la commune de la somme de 6 724.66 € HT. La paroisse verse la somme de 6 724.65 € à la commune et la commune assure le financement de la TVA et perçoit le FCTVA sur l'opération (16 % du montant de la TVA)

Délibération : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage de l'église des Canabières doit être remplacé. Un devis a été établi par un professionnel, il s'élève à la somme de 13 449.31 € HT. Il propose que ce montant soit pris en charge en totalité par la commune, additionné de la TVA soit une somme totale de 16 139.17 € et que le conseil paroissial rembourse à la commune 50 % du montant HT soit 6 724.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au paiement de la totalité de la facture correspondant au remplacement du chauffage de l'église des Canabières, soit la somme de 16 139.17 € TTC
- Demande au Conseil Paroissial de lui rembourser la somme de 6 724.65 € correspondant à 50 % du montant HT de la facture considérant que la commune n'a officiellement à sa charge que le « Clos » et le « Couvert » des églises.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le chauffage de l'église des Canabières doit être remplacé. Un devis a été établi par un professionnel, il s'élève à la somme de 13 449.31 € HT. Il propose que ce montant soit pris en charge en totalité par la commune, additionné de la TVA soit une somme totale de 16 139.17 € et que le conseil paroissial rembourse à la commune 50 % du montant HT soit 6 724.65 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de procéder au paiement de la totalité de la facture correspondant au remplacement du chauffage de l'église des Canabières, soit la somme de 16 139.17 € TTC

- Demande au Conseil Paroissial de lui rembourser la somme de 6 724.65 € correspondant à 50 % du montant HT de la facture considérant que la commune n'a officiellement à sa charge que le « Clos » et le « Couvert » des églises.

Délibération approuvée par 14 voix

Tarifs des services publics pour 2026

Délibération : Le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 (reconduction des tarifs 2025) :

Salle des fêtes (Salles-Curan – Les Canabières – Bouloc)	
- Cauton	300.00 €
- Chauffage	50.00 €
- Mobilier : tables + 10 chaises (hors location salle des fêtes)	5.00 €
- Chaises	Cauton de 500 €
- Location salle des fêtes Salles-Curan	100.00 €
- Location salle des fêtes des Canabières	80.00 €
- Location salle des fêtes de Bouloc	50.00 €
- Séminaire (la journée) sans chauffage	80.00 €
- Séminaire (la journée) avec chauffage	150.00 €
- Associations locales	Gratuit
Cimetière : Concession pleine terre ou caveau (5 m ²)	250.00 €
Concession pou caverne 60 x 70 (1 m ²)	100.00 €
Colombarium :	
- Case pour une durée de 10 ans	100.00 €
- Case pour une durée de 15 ans	150.00 €
Droits de place :	
- Foires et marchés du 01.07 au 31.08	1.50 € le ml
- Déballages hors foires et marchés :	
- * Commerçants et forains	14.00 €
- Camions (toute l'année)	100.00 €
- Cirques (01.07 au 31.08)	25.00 €
Pont Bascule :	
- La pesée jusqu'à 20 tonnes	1.00€
- La pesée jusqu'à 50 tonnes	4.00 €
Photocopies :	
- Copies administratives	0.18 €
- Copies grand public	0.30 €
Cantine : le repas	4.10 €
Garderie : par garderie et par enfant	1.00 €
Pontons de la Anse et des Vernhes :	
- Saison complète (juin – juillet – août)	280.00 €
- Mensuel	160.00 €
- Hebdomadaire	50.00 €
- Journalier	9.00 €
- Hors saison (par mois)	50.00 €
Maison de santé rurale :	
- Vacation dans locaux professionnels la demi-journée	15.00 €
- Semaine appartement T1	70.00 €

- Mois appartement T1	280.00 €
- Semaine appartement T1 Bis	70.00 €
- Mois appartement T1 Bis	280.00 €
- Semaine appartement T3	125.00 €

Délibération approuvée par 14 Voix

Approbation du nouveau règlement intérieur Aveyron Ingénierie

Délibération : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'initiative du Département et de l'Association Départemental des Maires de l'Aveyron et en vertu de l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été décidé de créer une Agence Départementale sous la forme d'un Etablissement Public Administratif.

L'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé par délibération d'adhérer à Aveyron Ingénierie et de s'acquitter d'une cotisation annuelle ainsi que de désigner un représentant au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence. Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'Aveyron Ingénierie s'est dotée d'un nouveau règlement intérieur qui va notamment permettre de ne plus signer de convention spécifique pour chaque mission. Il convient donc d'approuver ce règlement intérieur valant acceptation du cadre et des modalités d'intervention de l'Agence.

Compte tenu de l'adhésion de la commune par convention au service instructeur et au service foncier d'Aveyron Ingénierie et du fait de la substitution de ces conventions par le règlement intérieur, il convient donc de confirmer l'adhésion au service instructeur et au service foncier de l'Agence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Confirme son adhésion à l'Agence Départementale Aveyron Ingénierie ;
- Confirme adhérer au service proposé par l'Agence Départementale d'instruction réglementaire des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol relevant de la compétence de la Commune adhérente, dans le cadre des articles L.422-1 à L.422-8, R.410-5 et R.423-15 à R.423-47 du Code de l'Urbanisme, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;
- Confirme adhérer au service proposé par l'Agence Départementale de rédaction d'actes en la forme administrative et publication au service de la publicité foncière et de l'enregistrement dans le cadre de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, service désormais régi par le règlement intérieur de l'Agence ;
- Approuve le règlement intérieur de l'établissement public concernant les relations entre l'Agence et ses adhérents tel qu'annexé à la présente délibération.

Adopté par 14 voix Pour,

Chemin Mas Roucous – demande d'aliénation ou de déplacement

Exposé : M. FABRE souhaiterait pouvoir bénéficier de la cession d'une partie de chemin au Mas Roucous pour pouvoir implanter un bâtiment. La cession du chemin nécessite une enquête publique.

M. FABRE présente son projet. (plan)

La procédure de déplacement du chemin serait plus simple et la configuration du terrain le permettrait. Pour cela il faut faire intervenir un géomètre qui déplacerait l'assiette du chemin. L'article L161-10-2 du code rural

prévoit que seule est requise la mise à disposition du public, en mairie, pendant un mois, des plans du dossier et d'un registre.

M. FABRE précise que sur le terrain le chemin est absent et qu'il souhaite donc qu'une partie soit supprimée dans le cadre du projet d'un investisseur qui réaliserait un bâtiment.

Monsieur le Maire précise que le déplacement serait un gain de temps.

M. FABRE indique qu'il prendra à sa charge les frais de géomètre pour le déplacement du chemin.

Délibération : Monsieur Serge FABRE, conseiller Municipal intéressé à l'affaire a quitté la salle

Monsieur le Maire expose la demande de M. Serge FABRE qui souhaite implanter un bâtiment agricole en continuité des bâtiments actuels situés sur la parcelle CD 79 et qui aurait besoin de déplacer le chemin rural actuel pour faciliter l'implantation de ce nouveau bâtiment.

Il présente un plan de situation et propose de déplacer la partie de chemin située entre les parcelles CD 79 et BZ 41 de façon à le maintenir dans les mêmes conditions de largeur et d'accessibilité. Il propose qu'un géomètre établisse un document d'arpentage pour ce déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DONNE un avis favorable au déplacement de l'assiette partielle du chemin de Mas Roucous sis entre les parcelles CD 79 et BZ 41
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire intervenir un géomètre pour déplacer une partie du chemin,
- DIT que le dossier sera tenu à disposition du public pendant une durée de un mois, conformément à l'article L.161-10-2 du code rural,
- DIT que si le dossier n'est pas contesté pendant la durée de sa mise à disposition, un acte notarié sera passé pour constater le déplacement partiel de l'assiette du chemin de Mas Roucous
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de l'acte à intervenir.

Délibération approuvée par 13 voix

Contrat groupe Assurance des risques statutaires 2026-2029

Délibération (résumé) Le contrat a été renouvelé pour la période 2026-2029 auprès de CNP Assurances il garantit les risques liés aux arrêts maladies du personnel communal et permet un remboursement à la collectivité.

Budget annexe Assainissement – Décision Budgétaire Modificative

Délibération : Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire contribuer le budget annexe aux frais de personnel engendrés par le service et supportés par le budget principal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE que le budget principal sollicitera le remboursement des frais de personnel au budget annexe assainissement au titre de l'année 2025. Un état mentionnant le nombre d'heures et le taux horaire sera établi
- DECIDE de réaliser une Décision Budgétaire Modificative afin de mettre en œuvre la décision prise. L'article 6068 sera diminué de 5 000 € et l'article 6218 sera augmenté de 5 000 €.

Délibération approuvée par 14 voix

LES REALISATIONS

Aménagement village : l'aménagement de la Place de la Mairie est en cours avec la création d'une voie centrale et des espaces publics dédiés aux restaurants dans le cadre de conventions de mise à disposition qui devront intervenir en fonction des surfaces souhaitées par chaque restaurateur. Ces surfaces seront ensuite validées par le Conseil Municipal. La place pourra être utilisée pour les foires et marchés mais les véhicules ne pourront pas rester à proximité. L'aménagement sera fait avec différents matériaux : pavés, béton bouchardé, murets en pierre, bitume coloré, ... 19 arbres seront plantés, dont une majorité de tilleuls. L'aménagement se poursuivra par la finalisation du parking de l'ancienne menuiserie utilisé en base de chantier pendant la durée des travaux. La Place de la Mairie pourra être mise en circulation piétonne exclusive pour les foires, marchés et différentes manifestations qui le nécessiteraient grâce aux barrières mises en place au niveau des différents accès.

L'aménagement de la Place de la Mairie sera entrecoupé par l'aménagement du parvis de l'église qui permettra la mise en place d'un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR). Les marches de l'église seront refaites pour adoucir la pente. L'ensemble de la surface située devant l'église sera traité. La durée des travaux est estimée à un mois.

Aménagement de la traverse de Bouloc : il s'agit d'un programme mené en partenariat avec le Département et co-financé par la Commune et le Département. Il a pour objectif de structurer les déplacements en séparant la circulation automobile de la circulation piétonne. Des écluses ont été réalisées pour tenter de réduire la vitesse dans la traverse. Ces dispositions seront renforcées si elles s'avèrent insuffisantes, mais après plusieurs essais (feux tricolores, écluses mobiles) elles sont apparues les plus efficaces. Des mesures de vitesse seront effectuées pour contrôler l'efficacité du dispositif. Des arbres seront plantés prochainement. La fontaine a été rénovée par la commune. Le plan de circulation a été revu avec la mise en sens unique de certaines portions de voies afin de sécuriser les sorties sur la Départementale.

Voirie et réseaux : plusieurs voies ont fait l'objet de travaux d'amélioration financés par le budget communal : le lotissement La Fourniserie, le Lotissement les Gariguettes, la route de La Cave à partir du Collège, le Chemin de Monaco (pour mémoire, les travaux de viabilisation du terrain avaient été inclus dans le prix de vente du terrain).

Plusieurs points d'éclairage public en panne ont fait l'objet d'améliorations permettant ainsi leur passage en leds.

Base nautique : le remplacement des ouvertures a été réalisé au printemps, il sera complété par la réfection de la terrasse et la pose de gardes corps pour sécuriser l'utilisation de la terrasse.

Gendarmerie : une partie de la façade des logements a été refaite. En effet, des malfaçons sont apparues et ont pu être reprises dans le cadre de la garantie dommages-ouvrages. Ces travaux ont été entièrement financés par l'assurance.

Eglises : les cloches de l'église des Canabières ont fait l'objet de travaux visant à les sécuriser. La partie de la toiture défectueuse a été refaite. Le remplacement de la chaudière sera réalisé en début d'année. Il sera co-financé par la commune et la paroisse. L'ensemble des campanaires des quatre églises (Salles-Curan, Boulloc, Les Canabières, Saint-Martin des Faux) ont fait l'objet de travaux de remise à niveau.

Stade : une partie de la clôture du stade a dû être refaite dans le cadre de la construction du complexe aquatique et de son parking. La Communauté de Communes Lévézou Pareloup a participé à ce financement.

Des buts ont été acquis pour permettre aux jeunes de jouer en toute sécurité.

Salle de cinéma : le matériel de sonorisation a été changé pour un son plus optimal. Les frais de remplacement ont été prise en charge par le CNC (Centre National du Cinéma) qui verse aux communes une participation à l'investissement en fonction de la fréquentation de la salle.



La micro-crèche « L'Abeille »

Gérée par Familles Rurales Aveyron Services et financée par la Communauté de Communes Lévézou-Pareloup, la micro-crèche « L'Abeille » accueille les enfants de 2 mois et demi à 6 ans, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

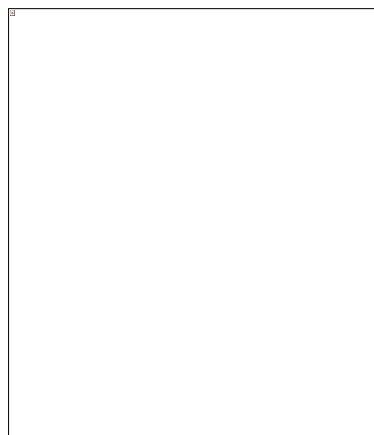
Encadrée par une équipe de professionnelles attentives et bienveillantes, la crèche offre un cadre sécurisant où chaque enfant peut grandir à son rythme. L'équipe accompagne les tout-petits dans leur développement, tout en respectant leur individualité et leurs besoins.

Des activités variées pour s'épanouir



De nombreuses activités ludiques et créatives rythment la semaine : peinture, pâte à sel, motricité, jeux extérieurs, atelier cuisine, jeux d'imitation... Autant d'occasions pour les enfants de découvrir, expérimenter et s'épanouir chaque jour.

La crèche propose également régulièrement des balades à l'extérieur, à la découverte des chemins et du lac, pour favoriser le contact avec la nature et enrichir les expériences sensorielles des enfants.



Des partenariats riches tout au long de l'année

La micro-crèche « L'Abeille » développe des partenariats variés favorisant l'éveil, la curiosité et l'ouverture des enfants sur le monde qui les entoure.

Une lectrice bénévole de l'association Lire et faire lire vient une fois par mois partager des histoires avec les enfants, leur faisant découvrir de nouveaux récits et de belles rencontres.

Régulièrement, un petit groupe se rend à la bibliothèque municipale pour feuilleter des livres, écouter des histoires et en emprunter afin d'enrichir le coin lecture de la crèche.

Médiation animale et découvertes sensorielles

Au cours du premier semestre 2025, des séances de médiation animale ont été animées par Manon Chabaud de la ferme Natur'ailes à Flavin. Les enfants ont ainsi pu découvrir et approcher des animaux tels que le chat, les lapins, les poules et les cochons d'Inde, favorisant le contact, la confiance et l'apaisement.

Des moments festifs et culturels

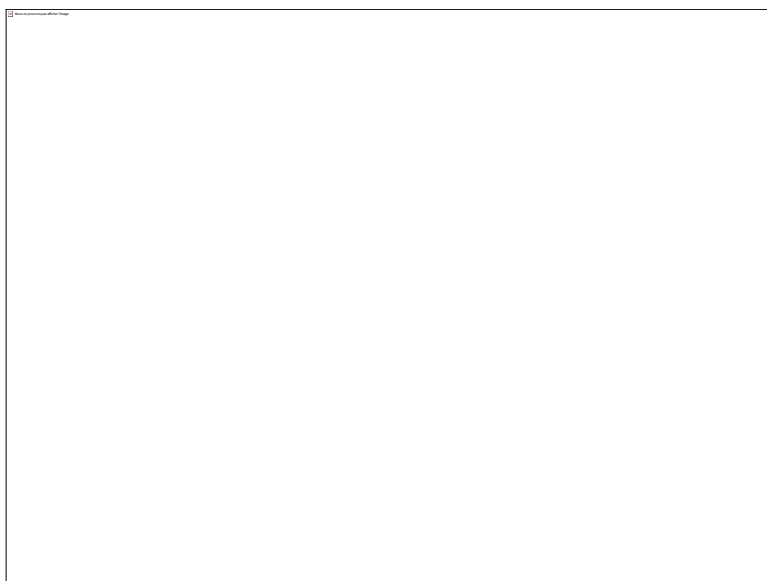
La fête du carnaval a apporté de la joie et des couleurs à la micro-crèche ! Les enfants, déguisés en leurs personnages préférés, ont profité d'une journée festive mêlant rires, danses et jeux, stimulant leur imagination et leur créativité.



La Micro-crèche a également poursuivi son approche éducative en proposant un projet centré sur la découverte des pays du monde. Ce projet vise à éveiller la curiosité des enfants et à favoriser l'ouverture culturelle à travers des activités ludiques et immersives.

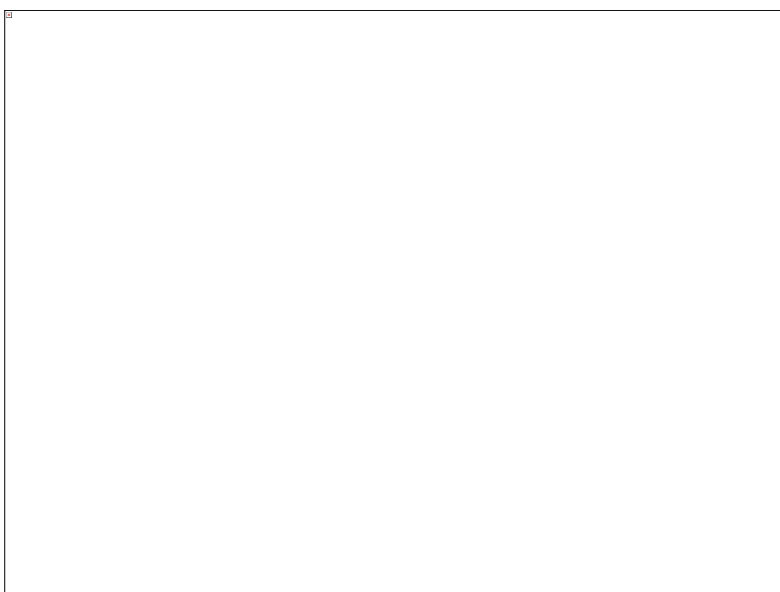
Chaque mois, un pays est mis à l'honneur (ex. : Espagne, Mexique...). Les espaces de la crèche sont décorés aux couleurs du pays et des activités variées sont proposées :

- Ateliers créatifs (drapeaux, animaux...),
- Découverte des traditions (musique, comptines...),
- Jeux sensoriels et culinaires (goûter typique, épices, textures).



Une rencontre captivante avec les pompiers

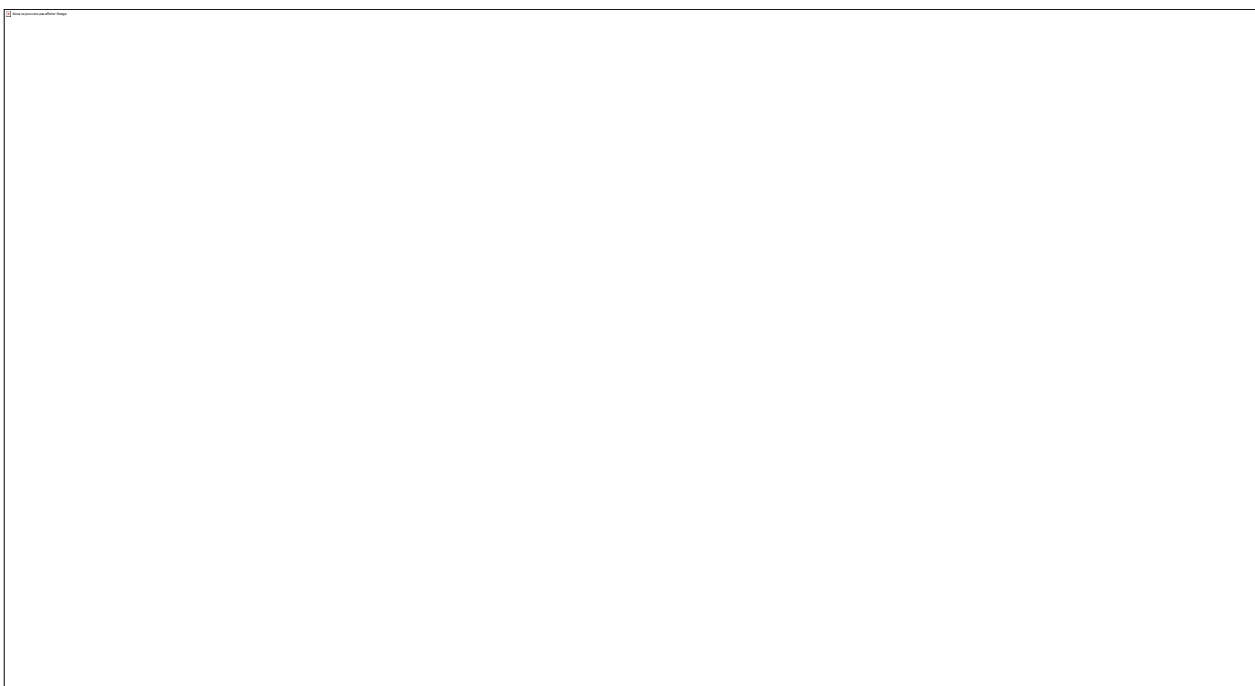
En fin d'année, les enfants de la micro-crèche « L'Abeille » ont eu la chance de vivre une expérience unique : la découverte de la caserne des pompiers. Cette sortie pédagogique a suscité beaucoup d'enthousiasme et d'émerveillement chez les tout-petits. Les enfants ont pu explorer les lieux et observer de près les véhicules d'intervention, les équipements et le matériel utilisé lors des missions de secours. Les pompiers ont pris le temps d'expliquer leur rôle, leur quotidien et l'importance de leur travail pour la sécurité de tous.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter la directrice :

 05.65.59.94.28

 microcreche.sallescuran@gmail.com



Comité des Fêtes des Canabières

Le Comité des fêtes des Canabières a débuté la nouvelle année sous le signe de la convivialité avec l'organisation d'un challenge de belote, réparti sur cinq dates, qui a rassemblé de nombreux participants.

Au printemps, le comité a eu le plaisir d'offrir un repas à l'ensemble des paroissiens, un moment de partage très apprécié.

L'un des temps forts de l'année reste bien sûr la fête votive du 15 août.

Les festivités ont commencé le 14 août avec un repas aligot-jambon à la broche, animé par le groupe les Dés Accordés, dans une ambiance chaleureuse et festive.

Le 15 août, la journée a débuté par un déjeuner aux tripoux.

Malgré la chaleur, le public a répondu présent et a pu apprécier, l'après-midi, le spectacle de danse folklorique offert par Les Lavandes de Sauveterre.

La soirée s'est poursuivie avec une soirée musicale assurée par Véronique Pomiès, entrecoupée d'une pause gourmande autour de la brasucade et grillades.

L'année s'est conclue par le traditionnel quine de Noël, organisé en partenariat avec le club de l'Age d'Or, malgré une météo défavorable, cette manifestation a rencontré un beau succès.

Le Comité des fêtes tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles pour leur aide précieuse, ainsi que la mairie pour son soutien tout au long de l'année.

Le Comité des fêtes souhaite à toutes et à tous une très belle année 2026.

Saint Martin des Faux 2025, résumé d'une année encore exceptionnelle !

2025 commence sur les chapeaux de roues avec le quine fin mars, qui a rassemblé les adeptes de jeux, des plus râleurs au plus joueurs en faisant carton plein. Quelques semaines plus tard, sortie culturelle sur l'Aubrac pour nos bénévoles. Rien de tel qu'un repas au chaud dans un buron pour se remplir la pense et passer un moment convivial toutes générations confondues.

Mi-juillet, les faüsols, pour qui la nourriture est une utopie de paradis, réinvente le Faüsols y Fuego. Toujours le même jour, le vendredi soir, toujours le même week-end, le 18 juillet, nouvelle formule, cochon grillé. Toujours plus nombreux à vous rassembler jusqu'au petit matin. Pas de repos pour les plus motivés du comité, avec le passage des aubades le samedi et dimanche, pour clôturer le week-end en beauté.

Alors que la fête votive approche à grand pas, nous nous retrouvons fin octobre pour le repas du comité au son de l'accordéon. L'occasion de travailler nos partitions et nos pas de danse. Aussi, l'an prochain nous serons à même de vous faire une démonstration de Crouzade.

Novembre ! Ah ce mois de novembre ! Nous faüsols nous ne voyons que par lui. Alors que chacun d'entre vous commence à reprendre une routine morose après un été festif, fini les barbecues et les apéros, nous sommes là nous pour vous proposer cette parenthèse enchantée par des températures jamais bien chaudes en ce 11 nov.

Et dès le vendredi, ce n'est pas moins de 80 équipes qui se retrouvent à la salle des fêtes pour le traditionnel concours de belotte et une quarantaine de personnes pour le tarot. Le samedi, la traditionnelle randonnée prend le départ dès 14h30 pour affronter le froid. Pendant ce temps, les patates cuisent, les magrets se dandinent, les bars sont montés, les tireuses sont allumées, les discours s'écrivent et les bénévoles s'échauffent, avant l'ouverture des portes du Zénith de Saint-Martin à 20h00. Et nous pouvons dire que vous répondez présent. Avec près de 400 repas vendus, cuistots, serveurs, plongeurs, ne sont pas peu fiers de voir la salle des fêtes remplie de gourmands assoiffés. Les barmans sous le chapiteau, ont sorti leur plus beau shaker, et font valdinguer les verres au rythme des accords de Duo à deux et Podium Equinoxe.

Nous dormons quelques heures, quelques minutes, voir pas du tout pour les plus solides et nous continuons avec le déjeuner aux tripoux made in les Faux. Les mamans s'affairent en cuisine, nous pouvons dire qu'elles ont fait preuve d'une belle endurance et ont retrouvé leur jeunesse pour servir pas moins de 470 déjeuners. Un record : « des voitures jusqu'au bord du lac », « jusqu'à Arvieu » pour les plus marseillais d'entre vous. Après ça, il nous fallait bien un peu de repos, avec une soirée OFF le dimanche soir.

Mais comme nous détestons nous quitter, nous avons décidé cette année, de décaler la soirée raclette au lundi soir, veille du férié, dans l'idée que la soirée n'en serait que plus folle. Pari réussi avec environ 300 tickets vendus. Vous les aimez ces patates ! Malgré tout, il faut bien se quitter un jour. Après une journée de rangement, qui fait déjà revivre les plus beaux souvenirs les faüsols dressent une dernière fois une grande table, passent un dernier coup de chiffon et de balai et les portes se referment en attendant 2026...

On est tous à Saint Martin des Faux ! Le comité vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2026

Comité des fêtes de Salles-Curan

Tout d'abord, les membres du comité des fêtes de Salles-Curan vous souhaitent une bonne et heureuse année 2026 !

Au cours de l'année 2025, le comité des fêtes a été l'auteur de diverses manifestations :

Un bal au mois d'avril pour lancer la saison festive

Afin de dynamiser la vie locale dès le printemps, le Comité des fêtes a organisé un bal « Before summer » animé par « DJ Lucimix » avec une soirée burger – frites. Cet événement marque donc le début de la saison festive. Un moment privilégié pour se retrouver, danser et partager un temps convivial après la période hivernale.

Le 14 juillet : célébrer la fête nationale ensemble

Chaque année, le **14 juillet** est également célébré à Salles-Curan à la plage des Vernhes. Animé par « DuoNivo » et « Les contre temps ». La soirée du 14 juillet a été une vraie réussite.

Les participants ont également pu découvrir les produits de notre terroir grâce à la présence de producteurs locaux.

Notre traditionnelle brasucade a encore rencontré un franc succès. Avec les retours positifs de l'année précédente, la soirée du 14 juillet 2026 s'annonce encore plus mémorable et festive !

A la tombée de la nuit, le feu d'artifice offert par la municipalité a été tiré sur le lac pour le plus grand plaisir du public venu très nombreux.

La Paume : un rendez-vous avancé

Cette année, la paume dans nos campagnes a été avancé d'une semaine afin de mieux s'adapter au calendrier local. Cette initiative permet à chacun de profiter pleinement de ces moments conviviaux tout en renforçant le lien entre les habitants. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui contribuent à perpétuer cette tradition et à faire de chaque paume, un temps de rencontre et de partage apprécié de tous.

La fête votive de la Saint Loup : un rendez-vous incontournable de l'été

Moment phare de l'année, la **fête votive de Salles-Curan** se déroule traditionnellement **le dernier week-end du mois d'août**. Très attendue par les Salles – Curanais et les habitants des communes voisines, elle constitue un temps fort de convivialité.

Au programme : dès le vendredi 29 août, la fête a débuté avec le traditionnel quine de l'ESCC avec en parallèle le concours de pétanque suivi de la soirée burger-frites « Made in Levezou ». Le mauvais temps ne nous a pas empêchés de faire la fête et de profiter pleinement de la soirée !

Dès le samedi 30 août a débuté par le marché de producteurs de pays. Dans la même lancée, les jeunes se mettaient en route pour le passage de la paume dans le village accompagné d'un air d'accordéon qui rime encore avec tradition.

L'après-midi s'est poursuivie par un concours de pétanque animé par le Pétanclub de Salles- Curan, laissant place à la soirée qui a débuté par un apéritif et un repas « jambon braisé et truffade », animés par la bandas « Peña du Languedoc » qui a mis une ambiance festive et entraînante. Pour finir la soirée, « DJ COCO » est venu enflammer la piste de danse jusqu'au bout de la nuit, offrant des moments de joie, de partage.

La journée du dimanche 26 Août a commencé dès l'aube avec le vide grenier et l'exposition de voitures anciennes ainsi que le traditionnel déjeuner aux tripoux organisé par « les anciens du comité » et apprécié par tous. Notre typique danse du soufflet avec ses chars fleuris a défilé dans les rues de Salles-Curan suivi en musique par la « Péna du Languedoc ».

Sous le soleil, à midi, l'apéritif accompagné de notre traditionnelle brasucade réunissait les villageois dans une ambiance très festive, toujours animée par la « Pena du Languedoc » ! Le repas s'est poursuivi avec une délicieuse paëlla préparée par les soins de Francis Gaubert, que nous remercions chaleureusement. L'après-midi a été marqué par une pièce de théâtre ainsi que le traditionnel concours de pétanque.

Cet inoubliable week-end s'est clôturé par une soirée tapas animée par le groupe « Les désaccordés » où les bénévoles ont pu profiter d'une dernière soirée festive !

Le fonctionnement du Comité des fêtes repose entièrement sur l'investissement de ses bénévoles. Leur engagement, leur disponibilité et leur esprit d'équipe sont les piliers de la réussite des événements organisés. Sans eux, ces moments de ne pourraient pas exister.

Notre association travaille en étroite collaboration avec la municipalité et les acteurs locaux, dans un esprit de partenariat et de complémentarité. Nous tenons à les remercier pour leur soutien.

Le Comité des fêtes de Salles-Curan est toujours ouvert à l'accueil de nouveaux bénévoles souhaitant s'impliquer dans la vie associative et contribuer à l'animation du village. Que ce soit de manière ponctuelle ou régulière, chaque aide est précieuse.

Par ses actions, le Comité des fêtes participe activement au rayonnement de Salles-Curan et au maintien d'une vie locale dynamique et conviviale. Les événements organisés sont autant d'occasions de se retrouver, de partager et de faire vivre l'esprit de village qui fait la richesse de notre commune.





*1^{er} réseau national
et associatif
de service
à la personne*

L'ADMR : UN SERVICE INDISPENSABLE AU MAINTIEN A DOMICILE

Bien ancrée sur le territoire du Lézou, l'ADMR Pareloup-Monts du Lézou intervient sur les communes de Vezins, St Léons, St Laurent et de Salles-Curan-Curan.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 05 mai 2025 et constitue un moment fort où deux nouveaux bénévoles ont vu leur cooptation en CA ratifiée : Chantal VALIERE, trésorière adjointe et Christine GAUBERT, référent commune de Bouloc. Il y est également fait état des actions et des bilans d'activité et financier de la structure de l'année précédemment écoulée.

LES DIFFERENTS SERVICES

-Service et soins aux séniors

-Portage de repas à domicile

-Entretien de la maison

Pour tous ces services, vous pouvez bénéficier de la prise en charge des formalités. L'ADMR est employeur et s'occupe de tout.

Les chiffres clés 2024

Heures de prestations à domicile

- 22 Familles
- 153 Personnes âgées et personnes handicapées
- 37 Bénéficiaires du service de portage de repas

16 132 heures d'intervention à domicile effectuées

63 450 Kms parcourus

SERVICES ET SOINS
Seniors

ACCOMPAGNEMENT
Handicap

ENTRETIEN DE LA
Maison

PARENTALITE
Enfance

Les Ressources Humaines



Prestataire :	= 8,57 ETP
Personnel administratif :	= 0,63 ETP
Personnel portage de repas :	= 0,41 ETP

16 salariés soit 9,61 Equivalent Temps Plein (ETP)

480 163€
d'activité économique



4

FORMATION

La Formation en 2024

210 Heures de formation



203 Heures salariés

7 Heures bénévoles



11

SERVICE PORTAGE DE REPAS

Activité 2024

Portage de Repas



6 674 Repas

37 Bénéficiaires

21

21

ADMR ET CONVIVIALITE

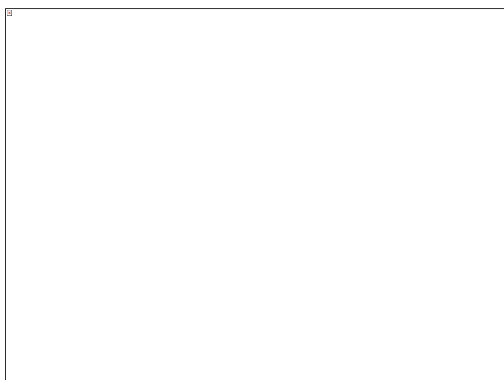
Des moments de convivialité jalonnent également chaque année à l'ADMR.

- **Les vœux et le partage de la galette** entre salariées et bénévoles le 13 janvier 2025 à Curan ont couronné rois et reines présents.

- **Journée nationale des aides à domicile.**

Initiée par le Ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Notre association a tenu à mettre à l'honneur ses salariées, leur travail mais surtout leur implication professionnelle. Afin de les remercier, il était important de leur offrir une soirée de choix avec un repas gastronomique au restaurant « *Les Reflets du Lac* » aux Vernhes suivi d'une après-soirée de cohésion de l'équipe semble t'il mémorable...



Rentrée festive

En septembre de nombreuses personnes se sont rendues à la salle des fêtes de Salles-Curan pour participer au goûter-spectacle traditionnel. C'est au groupe folklorique « Les Lavandes du Sauveterre » qu'il revenait d'animer l'après-midi.

La tombola gratuite comportant de nombreux lots achetés et offerts par les commerçants locaux a su ravir les plus chanceux mais personne n'est reparti bredouille. Un stylo Admr étant distribué à chacun.

La convivialité d'un goûter partagé autour de discussions a clôturé en beauté cette belle journée ensoleillée.



ZOOM SUR LES BENEVOLES DE L'ASSOCIATION



L'association ne fonctionnerait pas sans ses bénévoles et nous souhaitons leur rendre l'hommage qu'ils méritent à travers ces lignes.

Plus particulièrement à Etienne Fournier qui œuvrait à l'ADMR comme bénévole référent commune depuis 1999.

C'est avec une certaine émotion qu'elle s'est souvenue de ses visites chez les personnes aidées qui lui ont beaucoup apporté. Elle a aussi très apprécié les formations nécessaires favorisant les rencontres entre bénévoles ayant les mêmes responsabilités.

En remerciements et en reconnaissance de son implication, elle a reçu un joli rosier que lui rappellera ses années passées à l'ADMR. Etienne Fournier a tenu à offrir pâtisseries et verre de l'Amitié pour terminer cette soirée de manière festive.

PERMANENCES :

À SALLES-CURAN : 2, Rue del Peyral

Permanences les lundis et jeudis de 13h30 à 17h00

Le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

À VEZINS DE LEVEZOU: Résidence des 2 Ponts-9, Grand Rue

Permanences : Les lundis et jeudis de 9h00 à 12h00

Téléphone : 05.65.78.42.60

Mail : sallescurean@fede12.admr.org

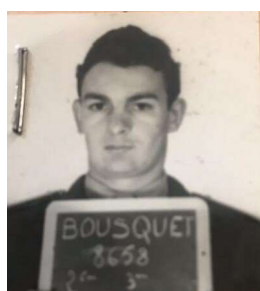
AU NOM DE LA MEMOIRE : Ils ont fait leur service militaire en Algérie

... suite...

Durant l'année 2025, d'autres témoignages ont été recueillis auprès des Anciens d'Algérie.

Voici leurs souvenirs :

M. BOUSQUET Gilbert né le 29 Décembre 1939 à Bouloc



Garagiste

Gilbert BOUSQUET est incorporé le 04 Janvier 1960 à Montluçon durant 2 mois.

Il va ensuite rejoindre **KAISERLAUTERN** (Allemagne) où il travaille dans un centre d'instruction matériel mécanique pendant 8 mois.

Huit mois après, il est nommé à Luneville, moniteur en mécanique. Là, il forme les jeunes recrues. Il obtient alors le grade de brigadier.

Le 18 Juin 1961, il rejoint Marseille en convoi militaire où il embarque en Algérie.

Arrivé le 20 Juin, il rallie une compagnie de réparation divisionnaire à **FORT DE L'EAU**, commune située dans la banlieue Est d'Alger. Cette compagnie est composée d'environ 40 hommes.

Il est ensuite détaché à **L'ARBA** à 25 Km au Sud-est d'Alger. Il va réparer les véhicules des unités combattantes. Sa compagnie est aussi chargée de surveiller jour et nuit, une centrale électrique.

Alors chef d'atelier, il est nommé sous-officier et plus particulièrement maréchal des Logis.

Il reconnaît aisément qu'en tant que sous-officier il a quelques petits avantages :

- *Une chambre pour deux*
- *Les repas au mess.*

Mais il insiste sur le fait qu'il n'y a pas de différences entre les officiers et les autres.

« *C'est une vie de famille* »

Le dimanche matin, ils vont manger des huitres à la pêcheraie près d'Alger. Aucune permission n'a été accordée durant ces dix mois de service militaire en Algérie.

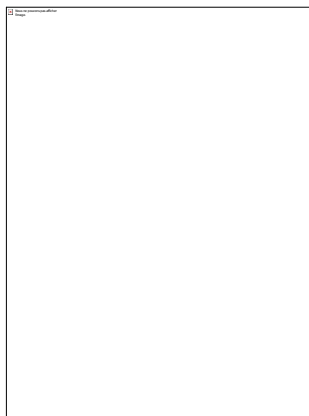
Il reprend le bateau le 21 Avril 1962 au soir, arrive en gare de Millau le 22 Avril 1962, où son copain Francis GENIEZ l'attend avec sa moto. Ils déjeunent à Millau rejoints par les parents BOUSQUET.

Il va travailler un certain temps avec son père.

Il se marie en 1966. Il a deux enfants.

Il construit son garage à Bouloc en 1974.

M. MARTY Paul né le 14 Juin 1941 à CURAN



Cultivateur

Après 3 mois de classe à Carcassonne, Paul MARTY reçoit dès le 12 Septembre 1961 son ordre de mission. Sa valise à la main, il quitte la maison de ses parents pour aller servir en Algérie.

Le 14 Septembre 1961, il prend possession de son paquetage dès son arrivée à Marseille. Il est débarqué à Alger le 15 Septembre 1961. C'est lors de son trajet qu'il va croiser un autre curanais Louis CARRIERE qui lui, rentre de permission.

Ces jeunes appelés sont alors dispatchés dans différents secteurs. Pour Paul MARTY, il est dirigé dans un régiment semi-disciplinaire appartenant à l'Infanterie coloniale, autant dire un régiment « *Formé à la dure* ».

« Je n'ai jamais su pourquoi, j'ai atterri dans ce régiment ».

Chargé dans un camion, il va rejoindre directement la Petite Kabylie et plus particulièrement SETIF qui s'élève à 1100 m d'altitude dans la région des Hauts plateaux du Sud de la Petite Kabylie. Il va y rester environ 12 mois.

La Petite Kabylie est un point stratégique car les fellaghas, combattants algériens ayant pris le maquis, s'y cachent.

Il va ensuite partir avec sa garnison composée d'appelés et surtout de militaires qui ont combattu en Indochine à AKBOU. Ces militaires sont hyper entraînés et sans scrupule « *Sale régiment* ». A ce moment là, ce « *service militaire* » va être très dur physiquement et moralement pour les jeunes appelés.

AKBOU est un grand village, un peu comme Salles-Curan. Il est perché sur une hauteur surplombant la vallée de la Soummam.

Tous les soirs, ces appelés de l'Infanterie coloniale quittent vers 21 heures leur campement pour aller dans la montagne « *chercher* » les fellaghas. Il n'y a pas plus dur que ce régiment. La condition physique est essentielle. Il faut avoir du souffle pour grimper en montagne et porter de lourdes armes.

Paul MARTY est tireur au fusil mitrailleur : 12 kg à transporter chaque nuit dans la montagne, toujours accompagné de deux autres appelés pour porter les munitions. Il fait nuit, « *sans pile* ». Ils marchent dans des pistes. Ils tombent souvent dans des embuscades. Il y a toujours « *de la casse* ».

« On part mais on ne sait jamais si on revient ».

Il faut tenir le coup.

Chaque nuit c'est la même chose : attaquer et déloger les fellaghas.

« C'est dur de tirer sur quelqu'un, mais c'est toi ou lui ».

Durant les journées, pas de repos. Ils font l'entretien du campement, conduisent le camion poubelle pourchassé par les enfants qui n'ont rien à manger.

Ils ont aussi pillé des villages.....

Paul MARTY ne raconte pas toutes ces atrocités. Pour lui, c'est une « *Sale Guerre* ».

Il obtient une permission du 14 Juillet au 27 Juillet 1962 (16 jours pour récupérer).

Il rentre enfin en France le 06 Janvier 1963. Il se retire dans la ferme familiale à Connettes.

Il se marie en 1968 et a 3 enfants.

Il obtient la « Croix du Combattant ».

C'est 65 ans après, qu'il commence à raconter.....

CONCLUSION :

La FNACA, Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie a été créée en pleine guerre d'Algérie le 21/09/1958.

Elle est à l'origine de la loi du 9/12/1974 qui reconnaît le principe de la qualité de combattant des anciens d'Afrique du Nord.

La carte du combattant est attribuée pour tout séjour de 120 jours minimum en Afrique du Nord entre le 1^{er} Janvier 1952 et le 2 Juillet 1962.

Le Comité FNACA Salles-Curan a été créé en 1971.

COMITE DES ANCIENS D'ALGERIE - F.N.A.C.A. -

Ce Comité désigné sous le titre de "Comité des Anciens d'Algérie" a pour but de renforcer les liens de camaraderie et de solidarité entre les Anciens Combattants d'Algérie et leur permettre d'assurer la sauvegarde de leurs droits matériels et moraux. Il concerne les Communes de SALLES-CURAN.

Son siège social est fixé à la Mairie de SALLES-CURAN.

Administration

L'Administration du Comité est assurée par un Bureau composé ainsi qu'il suit :

Président : M. VEYRAC Joseph, agriculteur à la Malguyrès
12 - Salles-Curan, né le 17/2/1937 à Salles-Curan.

Vice-Président : M. NATAL Roger, entrepreneur de maçonnerie à St Martin des Faux 12 - Salles-Curan, né le 2/10/1932 à Salles-Curan.

Secrétaire : M. CARRIERE Henri, employé des P. T. T. à Salles-Curan, né le 20/6/1940 à Salles-Curan.

Treasorier : M. VAYSE André, gérante à Salles-Curan, né le 21/1/1933 à Rodez.

Membres : M. DELET Albert, employé Pont et Chaussées à Salles-Curan, né le 31/8/1932 à Salles-Curan.
" M. CARRIERE Roger, agriculteur au Mas-Capal 12 - Salles-Curan, né le 1/10/1936 à Salles-Curan.
" M. BOUSQUET Gilbert, mécanicien agricole, à Boulogne, né le 29/12/1939 à Salles-Curan.

A SALLES-CURAN le 10 Août 1971

LE PRESIDENT,

[Signature]

Chaque année, le 11 novembre, les drapeaux sont abaissés devant les 36000 monuments aux morts.

Devant ces derniers, qui ont été érigés dans les années 1920, les anciens combattants, les élus, la population se rassemblent.

Ces monuments, souvent au cœur des villages sont marqués de noms de tous les hommes tombés au front.

Commune de Salles-Curay

Ce jourd'hui quatorze Décembre mil neuf cent
vingt et un à une heure du soir, réunion tenue
à l'hôtel Bouquet
Constitution d'un Comité en vue de l'érection
d'un Monument Communal en mémoire des
soldats de la Commune « Mort pour la France »

Président d'honneur.....	M. M. Fontis Eugène à Salles-Curay
Président	Veyrac Prosper Joseph à
Vice-Président.....	Dellier Emile curé à
Trésorier	Bouquet Paul Mgr à
Secrétaire	Gubert Blaise Docteur à

ction de Salles-Curay	{	assesseurs	{	Salles-Curay - Veyrac Victor, Dr. Delley Eugène, Montetilles François,
				La France - Veyrac Gaston, Bessé Adolphe,

ction des rubiens	{	assesseurs	{	Canabière - Gaubert Basile, Bordes Joseph, Bessé Odilon,
				Boulogne - Gayraud Joseph, Carlier Achille, Bertrand Collat,

Le Président <i>P. Veyrac</i>	Pour le Comité Le Trésorier <i>P. Bouquet</i>	Le Secrétaire <i>G. Gubert</i>
----------------------------------	---	-----------------------------------



Le 11 Novembre 2025

Le 11 Novembre rappelle aux citoyens d'aujourd'hui et de demain que le devoir de mémoire reste un pilier solide de l'unité nationale.



Les Amis d'Eugène Viala et du Lézou œuvrent farouchement autour de l'œuvre du maître

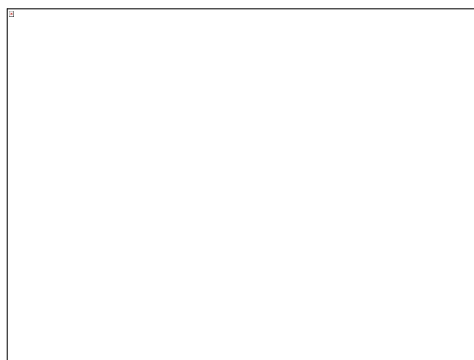
Un journal, des conférences, des rencontres :

167 adhérents participent à la mise en lumière de l'œuvre Viala, avec l'équipe d'acteurs bénévoles, tous soudés autour du président Serge-Charles Bories.

Eparpillés aux quatre coins de l'Aveyron et de l'hexagone, ils sont attentifs aux actions menées et acceptent volontiers de donner de leur temps, de leur savoir, de leur expérience, de leurs idées. Pour preuve les débats animés lors des diverses conférences, rencontres amicales ou assemblée générale, mais aussi leur participation à la construction, chaque année, du journal « Murmures de notre terre » dans lequel on peut lire des articles très variés, traitant de sujets divers, étonnants d'informations dues à des recherches précises, fouillées, aux archives départementales ou dans les mémoires des anciens du pays.

L'association est riche de toutes ces personnalités différentes, formant ainsi un véritable camaïeu d'idées, de nouveautés, qui donnent l'envie de tenir bon malgré les difficultés, les obstacles qui jalonnent sa route. Car il est très difficile de tenir haut et fort un musée en milieu rural, mais la considération de certaines personnalités est encourageante. Ainsi, nous avons eu le plaisir d'y recevoir :

- Marie Ferey, chargée de la culture à l'agglo de Rodez et directrice du patrimoine aveyronnais. C'est lors de ses études à l'école du Louvre, en histoire de l'architecture et de la peinture qu'elle a découvert le fantastique et quelques œuvres de Viala.
- Maud Marron-Wojewodzki, la nouvelle conservatrice du musée Pierre Soulages accompagnée Christian Teyssèdre et Christophe Luras.
- Juliette Beregi, sous-préfète de Millau, grande connaisseuse de l'art en général et de la gravure particulier, accompagnée de son mari.
- Une quarantaine d'anciens maires de l'Aveyron, invités par Jean-François Gaillard à une journée amicale à Salles-Curan.
- Et tout au long de l'été, des touristes curieux, intrigués parfois, qui appréciaient de voir le film réalisé par notre ami Jean-Claude Subert sur la vie de Viala. Mais l'association, ce n'est pas que le musée, c'est aussi des rencontres autour de conférenciers célèbres et talentueux comme le professeur Dominique Reynié qui a traité de la démographie, Christian



de



par

en

La conservatrice du musée Soulages
en visite chez Eugène Viala



Le professeur Dominique Reynié

Font qui nous a raconté "L'Aveyron et les aveyronnais durant la deuxième guerre mondiale", Laetitia Cantos-Bex qui a parlé de Denys Puech et de son mécène Louis Chabrier, Pierre Lançon et Christophe Lauras qui ont évoqué Les mystères du palais épiscopal de Rodez, Sylvie Vabre qui a relaté l'histoire du Roquefort, Bruno Ginesty qui a abordé le problème de l'eau en Aveyron de hier à aujourd'hui, Louis Mercadié qui a beaucoup écrit sur la vie de femmes au destin remarquable.

Des rencontres auxquelles s'ajoutent les conférences tenues par le président Serge Bories à la Société des Lettres de Rodez, à l'Université du Temps Libre ou devant l'association des Anciens Maires de l'Aveyron.

Sans oublier les 17 auteurs locaux et régionaux qui sont venus à la rencontre de leurs lecteurs, devant le musée les jours de marché.

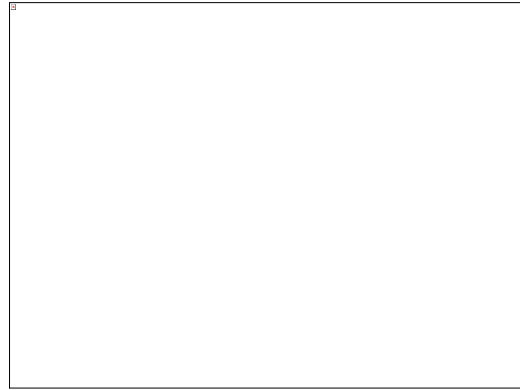
Viala et les influenceurs culturels :

Mais le grand coup d'éclat, c'est à Baptiste Vermorel qu'on le doit. En effet, passionné par les avantages qu'offre le web autant que par l'œuvre de Viala, Baptiste surfe depuis quelques années sur internet pour diffuser les écrits de Viala, via la plateforme Instagram. Conséquemment, de nombreux influenceurs découvrant Viala souhaitent mettre notre musée en avant : Nuits d'encre, Maxime Bras, Lectureauhasard, Chris Laquieze, diz_reads, lecafedejeanne, impresario... pour n'en citer que quelques uns.

Mettre en lumière un artiste, son œuvre, ouvrir l'esprit des béotiens, les amener à mieux regarder et entendre pour mieux apprécier, c'est une œuvre de longue haleine que les Amis d'Eugène Viala poursuivent sans jamais s'essouffler, sûrs du résultat de leurs efforts et de la considération future du public !



Aquarelle de Viala



« CLUB LES SAPINS ARGENTES DU LEVEZOU »

Avec « GENERATIONS MOUVEMENT »

RAPPORT D'ACTIVITES 2025

- **CARTES D'ADHESION :**

Deux permanences en début d'année ont été tenues à la salle du club. La plupart sont venus. D'autres se sont rajoutés au cours de l'année. Total de l'année : 138 adhérents (tes) ; une légère diminution sans importance.

- **ACTIVITES :**

- *Le Lundi à 14h30 : Randonnée et activités manuelles*
 - *Le Mardi à 14h00 : Chorale*
 - *Le Mercredi à 14h 30 : participation libre*
 - *Le Jeudi à 14h00 : Belote et jeux de société*
 - *Le Vendredi : Chorale avec la participation du Club des Aînés d'ARVIEU (12) « La Céorrette » .*
- 1 Suivis d'un goûter offert.*

ACTIVITES DU PREMIER SEMESTRE

- *Mardi 23 Janvier : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE suivie du partage de la galette des rois confectionnée par la Pâtisserie SAQUET – Salles-Curan*
*Election du Bureau : Présidente : Eliette **POUJADE** – Vice-Présidente : Christiane **GARY** – Secrétaire : Marie **VIGROUX** – Vice-Secrétaire : Armande **GOMES** – Trésorière : Lysiane **DELAWARDE** – Vice-Trésorière : Régine **DIAZ**.*
- *Mardi 20 Février : A la salle des fêtes **PETIT LOTO** suivi d'une dégustation de Rissoles confectionnées par la Boulangerie **BLANC** à Bouloc.*
- *Vendredis 14 et 28 Mars : **ATELIERS** organisés par Mme **DELUC VIRENQUE Fabienne** Artisan Fleuriste « **O BROCFLEURS** » 12410 Salles-Curan : Composition florale.*
- *Jeudi 20 Mars : **SORTIE D'UN JOUR :** Direction **TOULOUSE/BLAGNAC** – Visites guidées : du site industriel de l'Aérospatiale et des chaînes de montages des avions **AIRBUS** – Déjeuner - et de la ville rose et de ses célèbres monuments historiques.*

www.monts-et-lacs.fr

www.monts-et-lacs.fr

- **Mardi 1^{er} Avril :** ***AU GRENIER DU MONSIEUR : Film documentaire réalisé par M. POUJADE Alain – Reporter Conférencier – sur le thème « PEROU - Terre des Incas ».***
- **Samedi 11 Mai :** ***REPAS DU PRINTEMPS à la salle des fêtes de SALLES-CURAN organisé par le « RESTAURANT DU CENTRE - SAS COSTES » Traiteur.***
- **Mercredi 28 Mai :** ***Sortie organisée avec l'OGEC des Monts et Lacs : Rencontre intergénérationnelle suivie d'un goûter.***
- **Mercredi 11 Juin :** ***Sortie d'un jour organisée par « LA CEORETTE » CLUB DES AINES D'ARVIEU : Direction SERVIAN – Visites guidées : « Jardin de Saint Adrien » - Déjeuner – et de la fabrication du parfum et de la distillerie des huiles essentielles « MARTY » à Saint-Thibéry.***

www.monts-et-lacs.fr

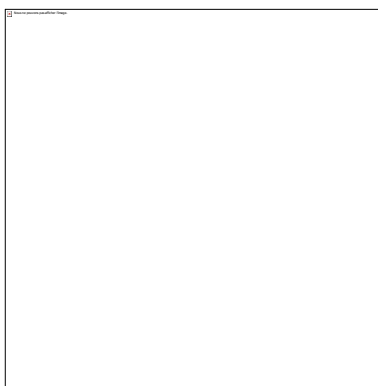


ACTIVITES DU SECOND SEMESTRE

- **Vendredi 25 Juillet :** ***QUINE D'ETE ANNUEL à la salle des fêtes de SALLES CURAN. Remerciements à tous les bénévoles, aux commerçants et aux producteurs pour leurs dons.***



- **Dimanche 27 Juillet :** **VIDE-GRENIERS** place de la Mairie à SALLES-CURAN avec la participation de l'Association « TOURELLES & COLOMBAGES » - La totalité du prix des emplacements est reversée au profit d'une Association siégée à CARPENTRAS (84) « Terre des Enfants Vaucluse ».
- **Mercredi 17 Septembre :** **Sortie d'un jour** organisée par « LA CEORETTE CLUB DES AINES D'ARVIEU » : direction SORREZE – Visites guidées : « L'ECOLE ROYALE et MUSEE DOM ROBERT – Déjeuner – et du MUSEE DU BOIS ET DE LA MARQUERIE ».
- **Vendredi 24 au Lundi 27 Octobre :** **SEJOUR DE 4 JOURS :** « LES PYRENEES ARAGONAISES » : Visites guidées : Cirque de Gavarnie – Villages Toria-Alquézar – Vallée de la Pineta.
- **Samedi 18 Octobre :** **REPAS D'AUTOMNE** organisé par le Restaurant « GAUBERT Isabelle » 12410 SAINT MARTIN DES FAUX avec animation musicale.
- **Mercredi 26 Novembre :** **Spectacle + Repas** « LES LEGENDES DE LA CHANSON FRANCAISE » à l'Athyrium 12850 ONET LE CHATEAU.
- **Dimanche 7 Décembre :** **Offert aux adhérents** Cinéma film « C'ETAIT MIEUX DEMAIN » suivi du partage de la bûche de Noël.
- **Jeudi 11 Décembre :** **Pour clôturer l'année :** Sortie CABARET à ESPALION (12) « BORALDE-LA GRANDE SALLE » : Déjeuner animé par un spectacle nommé « KAPUCINE SHOW CABARET TRANSFORMISTE ».



« BONNES PARTICIPATIONS pour toutes ces activités ».

**« A bientôt pour de belles retrouvailles,
Pleins de projets sont en cours de réalisation ! »**

• **AUTRES ACTIVITES avec GENERATIONS MOUVEMENT**

- Réunions de formations pour les postes du Bureau,
- Concours Départemental de Belote,
- Concours Départemental des DICOS D'OR,
- Fête de l'Amitié Départementale,
- Journée Solidarité « MADAGASCAR »,
- Réunion pour les secteurs 5 et 6.

• **RAPPEL : Partenaires Commerçants de SALLES-CURAN :**

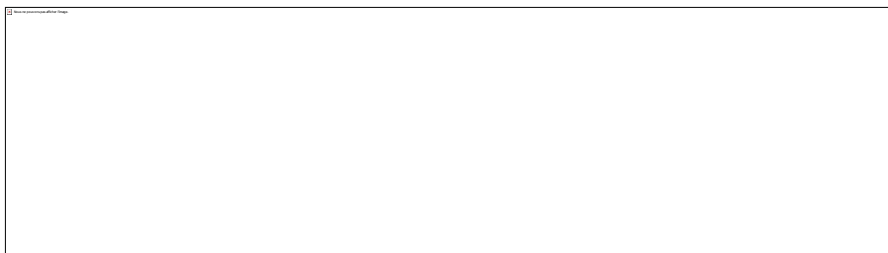
- Magasin « CHEZ JACKY ET FILLE » : Vêtements et Chaussures (remise 5 % hors promotion),
- Magasin « JEU FAIT UN TABAC » : Jouets, Jeux de Sociétés, Montres, Bijoux, Maroquinerie et Souvenirs (remise 5%),
- Magasin « ETS GAUBERT Christophe » : Vaisselle-Electroménager (remise 5% hors soldes et promotions),
- Boucherie-Charcuterie « ROLLAND MOLINIER » (remise 5% Hors promotion).

• **ET DIVERSES ACTIVITES avec le POINT INFOS SENIORS à SALLES-CURAN**

***Remerciements à tous les Bénévoles et à la
Municipalité !***



LA VIE DE NOTRE SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE -2025



L'Assemblée générale de notre association a eu lieu le 11 juillet 2025, après le mot du président et la présentation des bilans financiers et administratifs ; celui ci a fait voter leur validation .

Suite à cette A G , le Conseil d'Administration composé de ses 18 membres a voté le nouveau bureau :

Co-Présidents : Gaubert Francis et Gayraud Sébastien

Vice Président : Alary Clément

Secrétaire : Calmettes Patricia, adjoint : Montjaux Michel

Trésorier : Boutonnet Jean-Paul, adjoint : Daures Marc

Les Animations :

- En avril, deux journées organisées par la FDC12 sur notre territoire dans le cadre de la sécurité lors des battues aux grands gibiers.

Un œil professionnel et extérieur, nous a aidé à matérialiser les postes.

Un grand merci pour l'obtention de miradors financés par la Région Occitanie.

- Septembre: deux journées de bénévolat pour le montage et la mise en place des miradors ainsi que la coupe de bois de chauffage pour la maison de la chasse.

- Le 18 octobre fût un moment de convivialité autour du repas des propriétaires avec les chasseurs et les agriculteurs, cette année ouvert à tout le monde.

- Les 23 novembre et 13 décembre ont été organisées deux grosses battues aux cervidés-sangliers avec un nombre conséquent de chasseurs invités ainsi que des meutes.

- Le 07 décembre a eu lieu le Quine de l'Association avec le traditionnel Super Quine au profit du Téléthon ;

La présence de France 3 a mis à l'honneur notre association et notre commune qui se mobilisent pour le Téléthon.

Nous remercions tous nos partenaires pour leurs dons.

La chasse :

La chasse au gros gibier mobilise bon nombre de chasseurs quatre jours semaines pour faire pression sur une population grandissante qui menace la sécurité des automobilistes et provoque d'importants dégâts dans les cultures.

Pour le petit gibier, différents lâchers de faisans et perdrix ont eût lieu comme les années précédentes et la chasse au lièvre peu de prélèvement malgré une présence sur le terrain.

Notre territoire accueille aussi les oiseaux migrateurs comme les canards, les bécasses ou les grives qui sont présents autour de nos lacs du Lévezou.

L 'année 2026 se prépare avec encore beaucoup de mobilisation de la part de nos adhérents bénévoles autour de journées de formation ou de nettoyage et aménagement de notre territoire...

L'ensemble des chasseurs de Salles Curan vous souhaitent à tous leurs Meilleurs Voeux pour cette nouvelle Année.

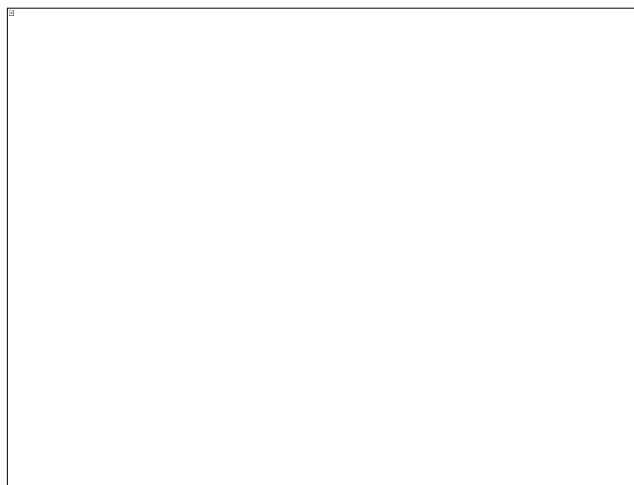
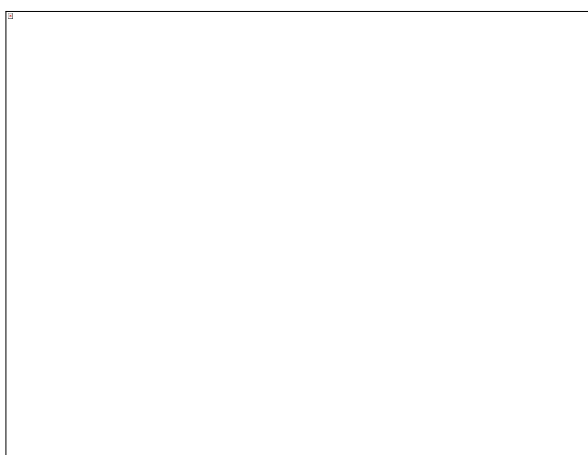
ENTENTE SALLES-CURAN / CURAN FOOT

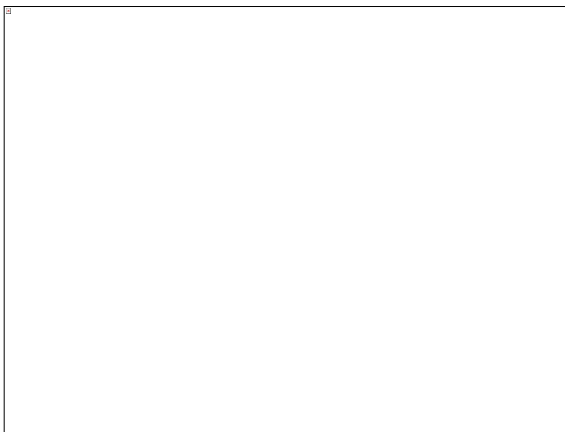
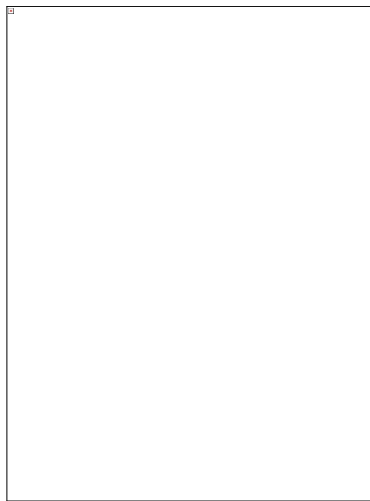
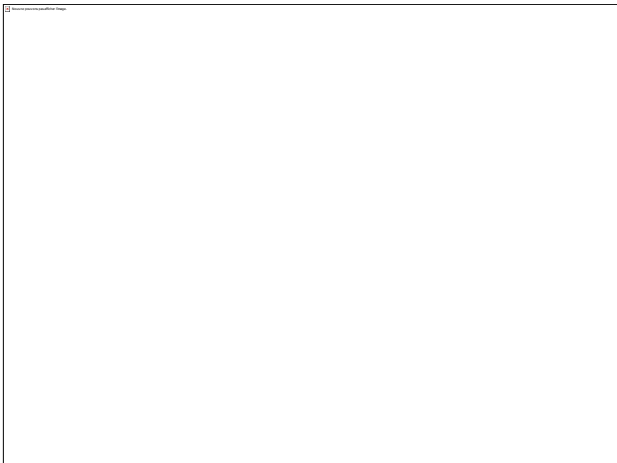
L'année 2025 se clôture pour l'ESCC, une année mouvementée pour le pôle senior masculin. L'équipe fanion, engagée en D3 suite à sa relégation la saison dernière, poursuit son objectif de remontée alors que l'équipe réserve vise à nouveau le maintien en D4. C'est également un nouveau départ depuis l'échelon inférieur pour les féminines désormais engagées en D2.

Côté école de foot, le club continue son effort de structuration de la pratique par le biais de la formation de nos éducateurs dont les effectifs ne cessent de s'étoffer, assurant ainsi un accompagnement de qualité pour nos jeunes licenciés.

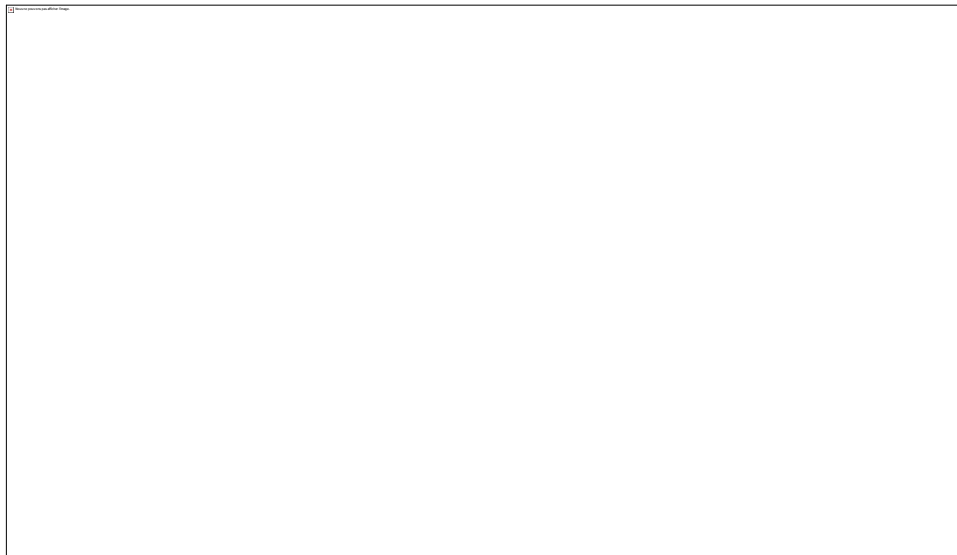
l'ESCC souhaite également mettre en avant son volet associatif en organisant des événements tels que les repas de Noël et de fin de saison, les quines ou les journées portes ouvertes de l'école de foot. Pour cela, le club est heureux de pouvoir compter sur l'engagement de ses dirigeants et licenciés bénévoles dont les efforts rendent possibles la tenue de ses manifestations.

Le club tient enfin à remercier chaleureusement tous ses partenaires, ses amis et ses supporters, leur souhaiter de joyeuses fêtes et leur présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2026 !





Comité des Fêtes de BOULOC



La Fête votive du 20 au 22 juin

Cette année, le comité des fêtes de Boulloc célébrait ses 60 ans. À cette occasion, un programme exceptionnel a été proposé tout au long de la fête votive.

Le vendredi soir, comme le veut la tradition, les festivités ont débuté avec le tournoi de quilles, accompagné d'un apéritif et de grillades. Une cinquantaine de quilleurs se sont retrouvés pour partager un moment convivial autour d'une bonne partie de quilles.

Le samedi a été une journée particulièrement chargée, avec un programme inédit pour un si petit village. Le comité des fêtes a souhaité marquer le coup pour cet anniversaire des 60 ans, qui coïncidait également avec la Fête de la musique.

La soirée a commencé avec le retour de Ricoune, déjà présent en 2022 et 2023, suivi du repas truffade – veau d'Aveyron, préparé par la boucherie Chauchard. Plus de 600 repas ont été servis le samedi soir, une véritable réussite pour le village de Boulloc. La soirée s'est ensuite poursuivie avec le célèbre groupe auvergnat Wazoo. De nombreuses personnes sont venues de loin pour les écouter. Le groupe a mis une ambiance incroyable sur la place de Boulloc, en plein air, sous une chaleur idéale. Enfin, Média Laser a conclu la soirée avec son bal disco jusqu'au petit matin.

Le dimanche a débuté avec le traditionnel déjeuner aux tripoux, préparé par les anciens du village. À midi, les jeunes du village ont effectué les aubades dans le village et les fermes de la paroisse. L'après-midi, un concours de pétanque a été organisé, suivi du bal musette animé par Benjamin Malric. Le soir, la fête s'est achevée autour d'un repas aligot-saucisse, avant que Benjamin Malric ne clôture la soirée et le week-end en musique.

Cette édition 2026, marquée par les 60 ans du comité des fêtes, restera gravée dans les mémoires des bénévoles et des habitants, tant par son succès que par l'ambiance conviviale et festive qui a régné tout au long du week-end, dans la joie et la bonne humeur.

Le repas de village

Comme chaque année, le comité des fêtes de Bouloc a réuni les habitants de la paroisse autour d'un repas convivial. Cette année, il a eu lieu le dimanche 13 juillet.

Ce moment a permis de remercier les paroissiens pour leur présence et leur soutien aux animations organisées tout au long de l'année. Le comité des fêtes remercie l'ensemble des bénévoles et des participants pour leur engagement, qui contribue à faire vivre le petit village de Bouloc.

Soirées apéritives avec repas

En 2025, le comité des fêtes a proposé aux habitants de Bouloc deux repas, préparés à chaque fois par la boucherie Rolland Molinier. Ces deux événements, très appréciés des habitants de la paroisse et des alentours, permettent de se retrouver et de partager un moment convivial lors d'une soirée.

Cette année, un repas de Noël amélioré a été servi le 12 décembre, réunissant près de 50 Boulocais.

Le comité des fêtes tient à remercier chaleureusement la Municipalité de Salles-Curan pour son soutien financier, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui s'investissent activement dans l'animation et la vie du village. Un grand merci également à toutes les personnes présentes lors de nos manifestations, dont la participation contribue pleinement à leur réussite.

Le Cossi va

Le « Cossi Vas » pour sa 3ème année poursuit bien son chemin,
Les rendez vous du jeudi après midi sont bien encrés et toujours très appréciés,
15 à 20 personnes se sont retrouvés tout au long de l'année les jeudis après midi, temps précieux de rencontre, d'échange, et de partage. Certains enfants ne manquant pas de faire un petit coucou au retour de l'école.

Les jeux de cartes et les jeux de sociétés sont rois durant ces après-midi, mais des temps plus festifs et gourmands ont également bien leur place.

Cette année :

- C'est autour d'un vin chaud, que le dimanche 12/01 au soir, nous avons débuté et fêté la nouvelle année avec les habitants et amis du village,
- Le 16 janvier nous n'avons pas manqué de partager la galette des rois.
- Tout au long de l'année nous avons fêté dans la joie de nombreux anniversaires.
- 2 sorties au restaurant ont prolongé ces moments de partage, une à Saint Laurent du Lévézou au mois de mai et une à Curan en octobre .
- et c'est autour d'une bûche de Noël que l'année s'est clôturée .

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE EUGÈNE VIALA

Pour l'année scolaire 2024/2025, l'école publique comprenait 1 classe unique avec un total de 28 élèves (avec tous les niveaux de la Toute Petite Section jusqu' au Cm2).

L'équipe pédagogique était composée de Mme DA FONSECA Marie-Christine (enseignante et directrice), Mme VIDAL Julie (enseignante et appui pédagogique sur l'école tous les matins), Mme Gaubert Isabelle (ATSEM) et Mme PENNETIER Sandrine (AESH).

A partir de septembre 2025, l'école Eugène Viala, toujours avec une classe unique avec 26 élèves (TPS/PS/MS/GS/CP/CE1/CM1/CM2), a renouvelé son équipe pédagogique : Mmes SOULIE Emmanuelle (enseignante et appui pédagogique sur l'école tous les matins), FABRE Chrystelle (ATSEM) et RAYNAL Isabelle (ATSEM) , FERRIE Nathalie (AESH) ont rejoint Mmes DA FONSECA Marie-Christine et GAUBERT Isabelle.

L'équipe enseignante remercie la municipalité et l'Association des Parents d'Elèves pour leurs soutien, implication et financement dans les projets pédagogiques.

Voici un aperçu des projets de l'année 2025 :

De janvier à juillet 2025 :

Occitan : Monsieur Migairou (ADOC12) intervenu en classe tous les mardis pour proposer aux élèves de tous les niveaux une demi-heure d'initiation à la langue occitane. Une rencontre (regroupant quelques écoles participant à ce projet) avec différents ateliers a eu lieu le 3 juin 2024 à Salles-Curan. Les élèves de maternelle et CP ont pu participer à des ateliers d'arts plastiques, chants, comptines. Les élèves de ce1 au cm2 ont pu participer à des ateliers en liaison avec le patrimoine (Musée Eugène Viala, rues du village, découverte d'instruments de musique, travail autour de la construction de briques miniatures en argile pour une maquette de château) avec les périodes historiques travaillées en classe. Tous les élèves des différentes écoles présentes sur le site ont assisté à un spectacle en occitan intitulé « L'enfant polit » à la salle des fêtes. La journée a été très appréciée par les enfants et par les adultes.



Education physique et sportive : Tous les élèves de la PS au CM2 ont pu participer à 3 rencontres sportives (cirque, randonnée -photos, breakdance, primair'nature avec tir à l'arc , randonnée et orientation) avec d'autres écoles affiliées à l'USEP et ils ont bénéficié de 5 séances de natation à la piscine Géraldini à Onet-Le Château début juillet.

- **Ecole et cinéma/ Maternelle et cinéma** : Les élèves du Cp au CM2 ont participé au dispositif « Ecole et cinéma » et les élèves de Maternelle au dispositif « Maternelle et cinéma ». Les projections se sont déroulées au cinéma de Salles-Curan. Tous les élèves ont assisté à 3 séances (1 par trimestre).

- **Concerts JMF(Jeunesses musicales de France)** : les élèves du CP au CM2 ont pu assister et participer à 3 concerts JMF à Rodez et Millau .

- **Projet avec l'association « Lire et faire lire » (FOL)** Les élèves de CE2 et CM ont bénéficié de l'intervention de 2 bénévoles (Mme Coupé et Mme Brun) de l'association « Lire et faire lire » 1 fois tous les 15 jours le jeudi après-midi pendant 45 minutes. Les interventions se sont déroulées autour de la lecture de contes de différents continents (compréhension , lexique, entraînement à la lecture à voix haute).

-**Un projet « CITE DE L'ESPACE » avec l'association « Capétoiles »** : Suite à l'intervention de M. LIMOGES Thierry avec les CP/CE2/CM1/CM2 sur le système solaire le lundi 3 février 2025 (1h30 en classe avec des documents et informations puis à l'extérieur au stade pour une modélisation des planètes et des distances), tous les élèves de la maternelle au CM2 se sont rendus à Toulouse pour visiter et participer à des ateliers à la Cité de l'Espace le vendredi 4 avril 2025.



-CLASSE DECOUVERTE à ANDERNOS -LES BAINS

Les élèves de l'école publique Eugène Viala de Salles-Curan sont partis en classe découverte à ANDERNOS LES BAINS (Bassin d'Arcachon) du **mardi 13 mai au vendredi 16 mai 2025** (4 jours et 3 nuitées) accompagnés des enseignantes Mmes Da Fonseca Marie-Christine et Vidal Julie, et de 2 autres adultes Mmes Gaubert Isabelle et Fabre Chrystelle employées municipales au Centre de mer et de développement environnement durable des PEP 33.

Cette classe découverte a été financée par l'APE (hébergement) et la mairie (pour le transport avec l'entreprise Causse). Une petite participation financière a été demandée aux familles.

Ce voyage éducatif, qui a concerné tous les élèves de la PS au CM2 avec comme thématique abordée : le milieu marin océanique, a été l'aboutissement de tout le travail réalisé au cours de

l'année scolaire et s'est inscrit dans les différentes compétences des programmes et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les élèves ont pu découvrir le milieu marin océanique : sa faune, sa flore, ses paysages caractéristiques (le port ostréicole , la Dune du Pilat, Lège et le Cap Ferret , son phare , la plage et la forêt du Grand Crohot), percevoir l'influence de l'activité humaine sur l'environnement et réflexion sur l'éducation à l'environnement durable, développer une attitude citoyenne et responsable concernant les règles de sécurité, les règles de la vie collective, l'hygiène, l'écologie, la protection de l'environnement en lien avec la santé.

Ce séjour en communauté a renforcé le lien entre les élèves pour un meilleur climat scolaire, responsabiliser les plus grands (à travers le tutorat), développer l'autonomie et enrichir leurs connaissances sur les thèmes abordés.

Les enfants sont revenus enchantés de leur classe découverte.



De septembre à décembre 2025 : L'école Eugène Viala compte 1 classe unique avec 26 élèves allant de la TPS au CM2 et bénéficie d'un appui pédagogique tous les matins.

* les projets « occitan », « école et cinéma- maternelle et cinéma », « rencontres sportives USEP» , « concert JMF », « piscine » sont toujours d'actualité cette année.

* D'autres projets se rajouteront courant 2026.

* L'école Eugène Viala a été sélectionnée pour bénéficier d'une intervention gratuite avec la Fédération de pêche de l'Aveyron : en effet M. TARDIF Manuel est venu le 16 septembre 2025 à l'école pour aborder la biodiversité dans le lac de Pareloup et travailler sur les différentes espèces de poissons présents dans le lac.



LES ENFANTS ET LE PERSONNEL DE L'ECOLE VOUS SOUHAITENT UNE TRES BELLE ANNEE 2026.



Bibliothèque municipale : des livres, du rêve, de l'évasion, des découvertes !

La bibliothèque municipale, c'est plus de 3000 volumes à la disposition des lecteurs et une dizaine de bénévoles pour les guider dans leurs choix : romans adultes, enfants, premières lectures, documentaires adultes, jeunesse, albums pour les tout petits, BD adultes, ados, documentaires sur l'Aveyron, romans de terroir, polars... le choix est illimité !

Si les rayonnages sont si bien remplis, c'est grâce à la générosité de la mairie qui, deux fois par an, nous permet de choisir à la Maison du Livre à Rodez toutes les nouveautés que les libraires nous conseillent. Mais nous en trouvons aussi chez Kévin à la boutique « Jeu fait un tabac », auxquels nous ajoutons ceux que nous donnent quelques lecteurs. Sans oublier le bibliobus qui vient en septembre et en juin nous proposer un échange ; moment agréable que de fouiller à la recherche de ce qui pourrait plaire à notre public.

Cette fortune littéraire fait bien sûr le bonheur de nos 200 lecteurs (96 enfants et 104 adultes) et des écoliers et collégiens qui viennent choisir régulièrement des romans ou documentaires qu'ils s'échangent avant de nous les rapporter et d'en prendre d'autres. Pour les maternelles, la visite s'accompagne d'une histoire grâce à nos conteuses, Brigitte et Claudine, qui se rendent aussi en classe, à la demande des enseignantes. Dans le cadre de « Lire et faire lire », Claudine est présente toutes les semaines aux micro-crèches « Les Abeilles » à Salles-Curan et « La Coccinelle » à Pont-de-Salars. Elle intervient également pendant le temps périscolaire de midi à l'école des Monts et Lacs.



Brigitte et Claudine pendant une séance de lecture à l'école

Côté animation, les « Rencontres autour d'un livre » vont reprendre le 3^e jeudi du mois à 20 h 30 dans la salle vitrée sous la mairie. Prochain rendez-vous jeudi 22 janvier. Quant au 7^e concours de poésie dont le thème était « En chemin », il s'est déroulé avec un record de participants : 157 poèmes nous ont été envoyés par 89 poètes âgés de 11 à 89 ans. Ils venaient de métropole mais aussi de pays étrangers : l'Argentine, le Québec, l'Afrique du Sud, le Congo, le Sénégal, l'Allemagne et la Belgique. Le coup de cœur du jury a été sans doute pour le collège de Balta en Roumanie, dont le professeur de littérature a su motiver 13 de ses élèves qui ont envoyé leurs poèmes. Le nouveau concours est en préparation dont le règlement devrait être diffusé rapidement.

Le recueil des poèmes sélectionnés en 2025 est disponible à la bibliothèque, sur demande.



Le choix des lecteurs lors d'une rencontre autour d'un livre

Ren-



Remise des prix du concours de poésie à l'ombre des grands arbres

Amicale des Sapeurs-Pompiers de Salles-Curan

Chères habitantes, chers habitants,

L'année écoulée a été riche en interventions et en événements pour notre amicale. Voici les faits marquants : 173 interventions : Nos sapeurs-pompiers ont été mobilisés à de nombreuses reprises pour assurer votre sécurité. Merci à chacun d'entre eux pour leur engagement sans faille.

Une nouvelle recrue : Nous avons le plaisir d'accueillir Mathéo Vermorel au sein de notre équipe. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa mission.

Un heureux événement : Nous adressons toutes nos félicitations à Karim et Sophie pour la naissance de leur fille Margaux.

Nous tenons également à vous remercier chaleureusement pour votre accueil lors de la tournée des calendriers et des différentes manifestations, comme le quine ou les concours de belote. Votre soutien nous est précieux et nous motive chaque jour.

Nous vous adressons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année : santé, bonheur et sérénité pour vous et vos proches.

Enfin, nous rappelons que nous sommes toujours à la recherche de nouveaux sapeurs-pompiers volontaires. Rejoignez-nous et participez activement à la sécurité et au bien-être de notre communauté.

Avec dévouement,

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Salles-Curan



**VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS**

**VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 59 ANS, REJOIGNEZ-
NOUS, PARTICIPEZ AU
MAINTIEN DES SECOURS DE PROXIMITÉ SUR LES
COMMUNES DE VOTRE CANTON**



*Envie d'être utile !
Devenez Sapeur-Pompier Volontaire
au Centre de Secours de Salles-Curan !*

Contactez : Laurent 0687774271 ou Frédéric 0621703596

Vous pouvez également contacter Florence Marie au 0565771216

ECOLE DES MONTS ET LACS

La vie de l'école



L'équipe pédagogique est composée de :

Anne-Laure Vayssettes, enseignante en maternelle, aidée par Laurence Costes et Laëtitia Dupont,

Agnès Ladet, directrice et enseignante en CP-CE1-CE2,

Céline Sérieys, enseignante en CP-CE1-CE2, le vendredi,

Guileine Reilhan, enseignante en CM.

Les moments forts de l'année autour du projet "Prends soin de toi"

*En janvier-février, tous les enfants ont pu bénéficier de séances de Yoga, menées par Céline. Ces ateliers ont permis à chacun de mieux connaître son corps, de relâcher ses tensions musculaires et psychiques afin de mieux se recentrer sur les apprentissages.



*Au mois de février, le Comité Départemental Handisport de l'Aveyron est intervenu en proposant une approche ludique et sportive du handicap.

En effet, leur intervention, basée sur les handicaps physiques et sensoriels, a permis aux élèves d'être mis en situation et de découvrir les réalités de la vie avec un handicap.



*En mars, tous les élèves ont participé à des ateliers sportifs autour du handball, animés par Blandine.

De plus, Harmonie Boulouis, dentiste, est intervenue au sein de l'école. Elle a transmis des techniques, des astuces, des comportements à adopter pour conserver une hygiène bucco-dentaire optimale.

*En avril, a eu lieu le spectacle de notre Ensemble scolaire des Monts et Lacs « L'ensemble scolaire des Monts et Lacs fait sa comédie musicale ». C'est un moment convivial important pour toute notre communauté éducative, ancré dans l'histoire de notre établissement.

La Journée du Printemps, à Villefranche de Panat, a été un moment de rencontre et de partage avec les écoles du réseau réquistanais (La Besse, Réquista, Cassagnes). Elle est une journée sportive avec différents circuits de randonnées, adaptés aux différents niveaux de classe ; mais aussi une journée récréative, ponctuée par un spectacle « Turlututu Chapeau Tordu » de la Compagnie Brik à Drac.

*En mai, les enfants de maternelle ont assisté à un spectacle « Où-ça ? », de Pascale Chauvac.

Elle a proposé une immersion poétique dans l'univers des petites bêtes, réelles ou imaginaires. La voix, la guitare et l'accordéon ont accompagné ce jeu de découvertes, sur des textes connus ou de création.





L'association « Action 12 » de Laissac est venue proposer une initiation au Biathlon-Trail pour les élèves de CP-CE-CM.

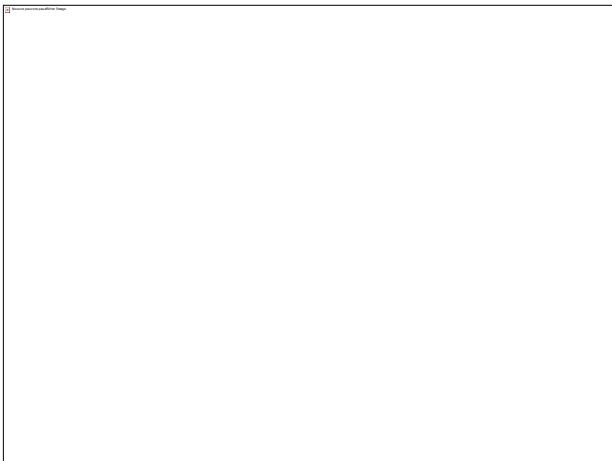


Une rencontre intergénérationnelle avec le club des Sapins Argentés de Salles-Curan a eu lieu. Deux parcours de randonnée ont été proposés aux jeunes et moins jeunes, adaptés aux capacités physiques de chacun. Un goûter a clôturé cette activité sportive.

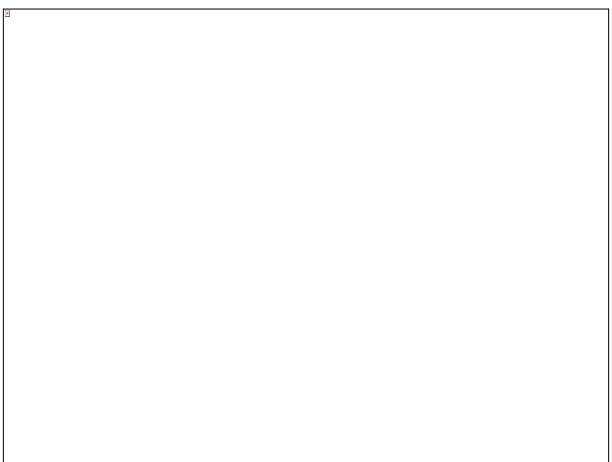
*En juin, la classe de CE2-CM, avec la classe de 6^{ème}, a bénéficié d'un cycle natation à la piscine Géraldini d'Onet le Château.

Les élèves de maternelle se sont rendus à la Ferme équestre « Les 2 chouettes », à Curan pour une visite découverte. Ils ont appris les principales règles de sécurité et ont été sensibilisés au comportement des poneys pour se déplacer autour d'eux, pour les approcher en confiance, pour découvrir leur équilibre sur le poney à l'arrêt puis au pas.





Fin juin, tous les élèves se sont rendus au Vallon du Villaret, parc culturel et naturel de loisirs et activités en Lozère. Sur un parcours de 2 km, des artistes ont inventé plus de 100 surprises que les enfants ont pris plaisir à découvrir !



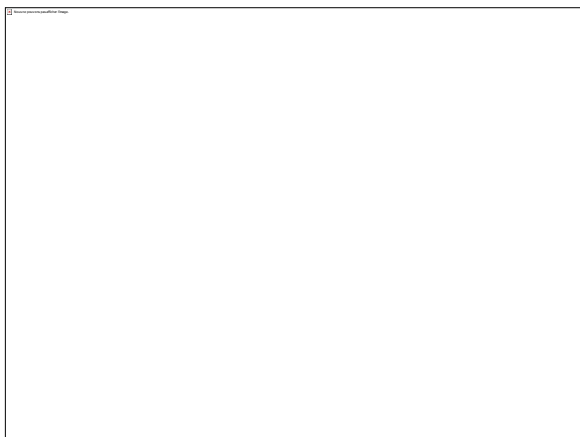
*En novembre, le Cross a eu lieu juste après les vacances de Toussaint ; tous les élèves ont été récompensés par un diplôme. De plus, 12 élèves de CM accompagnés de leurs camarades de l'école Marianne Julien de Curan, ont participé au Cross départemental à Flavin.

La culture

*Au mois de décembre, la Mairie a offert aux enfants un spectacle « Loktan et sa magie », joué par la compagnie Loktan magicien.

Les enfants ont aussi invité leur famille à assister à une Célébration de Noël qu'ils ont animée à l'église de Salles-Curan.

Et comme tous les enfants ont été très sages, ils ont vu apparaître le père Noël chargé de cadeaux !



*Tous les enfants participent au dispositif « Ecole et cinéma » et « Maternelle et cinéma ». Chaque trimestre, ils assistent à une programmation au cinéma de Salles-Curan.

*Nous avons pris part au grand rassemblement occitan au mois de juin à Salles-Curan. Les élèves ont d'autant plus apprécié la journée qu'un travail sur la langue occitane est réalisée en amont, tout au long de l'année scolaire, avec Jacques, notre intervenant.

*Le 11 novembre, tous les enfants étaient conviés à venir chanter la Marseillaise au Monument aux Morts de Salles-Curan.

*Au début de chaque période, au retour des vacances, les enfants se rendent à la bibliothèque de Salles-Curan à la découverte d'albums variés très enrichissants pour leur culture personnelle.

En 2026...

*Classes de découverte : en Camargue pour la classe de maternelle et à Meschers pour les CP, CE, CM...

Toute l'équipe pédagogique, les parents d'élèves et les enfants de l'école privée des Monts et Lacs remercient très sincèrement la municipalité pour son aide financière et matérielle et souhaitent à chacun d'entre vous une excellente année 2026 !



UNE ANNEE AU COLLEGE MONTS ET LACS

2025

JANVIER 2025 :



Portes ouvertes du collège Monts et Lacs

L'année débute au collège Monts et Lacs avec les portes ouvertes de l'établissement. C'est l'occasion pour les élèves et leurs familles découvrir les locaux, les projets, les équipes du collège. Le but de ces journées est de pouvoir se projeter afin de faire une rentrée en 6^{ème} sereine. Un grand merci aux visiteurs venus nombreux cette année encore et à M. Viala et M. Combettes qui nous ont fait l'honneur de leur présence.

FEVRIER 2025 :

Intervention de Handisport Aveyron et de "Voir Ensemble" au collège !

Nos élèves de 5^e du collège [Ensemble scolaire Monts et Lacs](#) ont eu la chance de participer à une intervention de l'association "Voir Ensemble" et de Handisport Aveyron, une expérience à la fois enrichissante et inspirante !

Au programme : découverte des sports adaptés, sensibilisation au handicap et échanges passionnants avec des intervenants engagés. Les élèves ont pu tester le basketball en situation de handicap, prenant ainsi conscience des défis mais aussi des performances incroyables des athlètes handisport. Ils ont aussi pu faire l'expérience du handicap dans différentes situations de la vie courante.



Une belle leçon de sport, de respect et d'inclusion qui restera gravée dans les esprits ! Un grand merci à Handisport Aveyron et à Voir Ensemble pour cette belle rencontre.

Intervention jeux de société par « Jeu fait un tabac »



Les élèves de 6^e et 5^e ont participé à une session spéciale autour des jeux de société, favorisant l'échange, la coopération et le plaisir de jouer ensemble.

◆ Au programme : stratégie, réflexion et surtout beaucoup de rires et de bons moments partagés ! 🏆

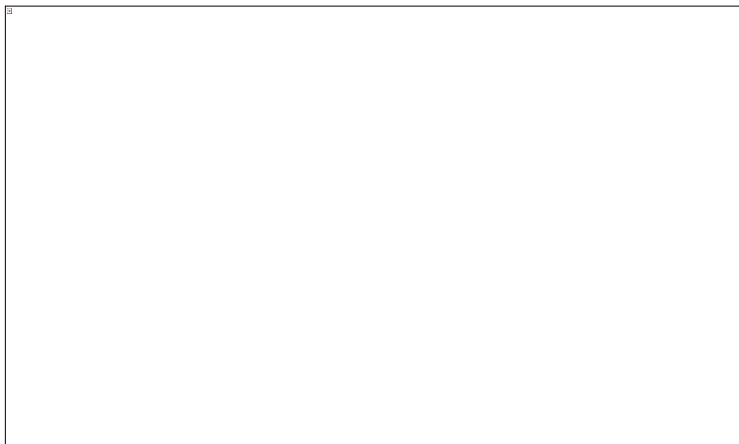


◆ Un grand bravo aux élèves pour leur esprit d'équipe et leur enthousiasme !

Merci à tous les participants et à Kevin de Jeu Fait Un Tabac qui a fait de cette intervention une belle réussite.



Séjour scolaire à Londres pour les 4^{ème}/3^{ème}





Les élèves de 4ème et 3ème du collège de l'Ensemble scolaire Monts et Lacs sont en séjour scolaire en Angleterre.

✨ Ils ont pu admirer les grands bâtiments de Londres : Big Ben, le parlement, Trafalgar Square, Westminster..

🙏 Merci au conseil départemental de l'Aveyron, à la mairie de Salles Curan et à l'Apel de nous avoir aidé à financer ce beau voyage.

AVRIL 2025

Spectacle « La séance »



Quel show incroyable hier soir !

🎵 Le spectacle de notre ensemble scolaire a été un véritable succès : entre acrobaties 🤸, théâtre, chant 🎤 et émotions, nos élèves ont tout donné sur scène ! Un grand bravo à eux, aux professeurs, aux parents de l'Apel et à toute l'équipe qui a rendu cette soirée magique.

MAI 2025

Séjour Scolaire Roussillon pour les 6ème/5ème

Que de beaux souvenirs et des images plein la tête, après deux journées bien remplies et un soleil radieux pour nos élèves de 6ème et 5ème.

"Après nous être initiés au char à voile ☐, nous savons maintenant que le vent est un des éléments indispensables à la récolte du sel ☐. On vous en a ramené : sel fin, fleur de sel ou gros sel, nous sommes incollables sur le sujet ☐

⚓ Gruissan, c'est aussi un port, un lieu incontournable pour les amoureux des sports à voile et son fameux défi wind qui se tiendra le 1er weekend de juin. Nous avons bien ri lors d'une balade en bateau, les goélands n'y sont pas pour rien...

☐ Pour terminer, nous avons marché sur un chemin ombragé jusqu'à la Chapelle des Auzils qui protège les marins des alentours et nous avons admiré le point de vue sur la méditerranée.



JUIN 2025 :

Raid UGSEL

Félicitations à nos élèves pour leur participation au Raid UGSEL ! ☐ ☐

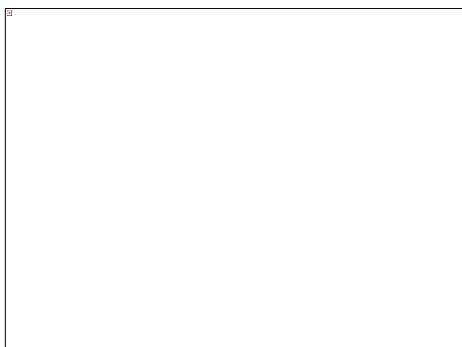


Nos collégiens ont brillamment relevé le défi lors du raid UGSEL du Mercredi 11/06, une journée sportive placée sous le signe de l'endurance, de la solidarité et du dépassement de soi 💪.

Une belle aventure humaine partagée avec d'autres jeunes venus de tout le département.

- Bravo à tous nos participants pour leur engagement, leur esprit d'équipe et leur bonne humeur tout au long de l'événement. Vous avez porté haut les couleurs de notre établissement

ORAUX diplôme national brevet



Bravo à nos élèves de 3e pour leur oral du DNB ! 🎓 🍊

Ce mardi 10 juin, nos élèves de 3e ont passé une étape importante de leur parcours scolaire : l'oral du Diplôme National du Brevet. Présentation de projets, exposés argumentés, échanges avec le jury... chacun a su faire preuve de sérieux, de préparation et de sang-froid. ☐

RESULTATS DNB



FÉLICITATIONS À NOS ÉLÈVES DE 3^e ! 🎓

Nous sommes extrêmement fiers d'annoncer que 100 % de nos élèves de 3^e ont été admis au Diplôme National du Brevet (DNB) cette année !

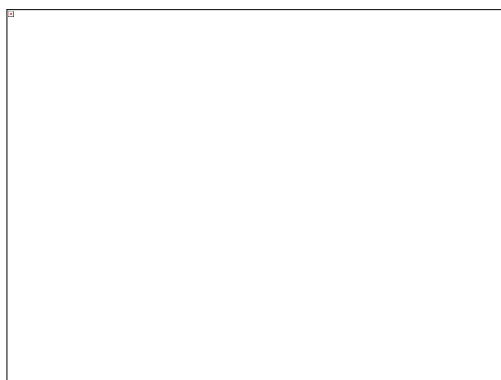


Un immense bravo à chacun d'entre vous pour votre travail, votre persévérance et votre engagement tout au long de l'année. 💪📚

La remise des diplômes a eu lieu au mois de Novembre en présence de M le Maire, des pompiers pour le PSC1 et de l'équipe pédagogique.

Septembre 2025

SCIENCES EN 6ÈME – À LA DÉCOUVERTE DE NOTRE ENVIRONNEMENT ☐



Au Collège Monts et Lacs, la science se vit aussi à l'extérieur ! ☐

Nos élèves de 6ème partent explorer leur environnement proche pour apprendre autrement :

☐ Observer

☐ Découvrir

☐ Comprendre

☐ Apprendre

✨ Parce que la curiosité naît au contact du monde qui nous entoure, nos cours de sciences deviennent de vraies aventures pédagogiques en plein air !

- Une façon ludique et concrète d'éveiller l'esprit scientifique de chacun.

CERTIFICATION CAMBRIDGE

NOUVEAUTÉ AU COLLÈGE MONTS ET LACS ! 📖✨



Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture d'une section Cambridge destinée aux élèves de 3ème 🎓.

1h par semaine pour :

- ✅ Renforcer son anglais
- ✅ Développer la communication orale et écrite
- ✅ S'ouvrir sur le monde grâce à une certification internationale

🎯 En fin d'année, les élèves auront la possibilité (facultative) de se présenter à l'examen Cambridge, reconnu partout dans le monde.

Une belle opportunité pour enrichir son parcours scolaire et préparer l'avenir avec confiance !

🙏 Merci à Miss Célié à l'origine de cette proposition de qualité et bravo aux élèves déjà engagés

UNE GRANDE CHANCE POUR NOS ÉLÈVES DE 5ÈME : Distribution d'ordinateurs portables

Le Département équipe chaque élève de 5ème d'un ordinateur portable personnel, fourni gratuitement pour toute la durée de leur scolarité au collège.

🎯 Objectifs :

- ✅ Favoriser l'égalité des chances
- ✅ Développer les compétences numériques
- ✅ Accompagner la réussite scolaire
 - Chaque élève est reparti avec son ordinateur, prêt à l'accompagner dans ses apprentissages !

Concours CASTOR INFORMATIQUE



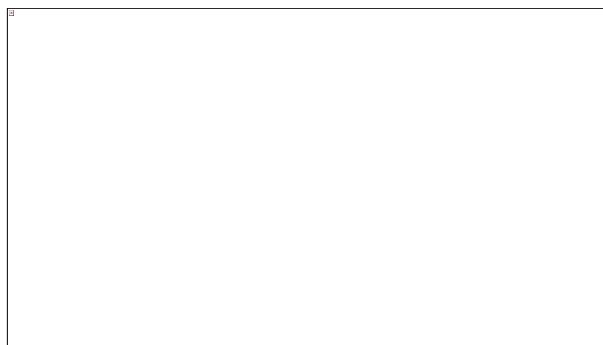
Bravo aux élèves de 3^e !

Nos collégiens ont participé au Concours Castor Informatique 🖥️🧠, un défi national qui met à l'honneur la logique, la réflexion et l'ingéniosité.

Nos élèves se sont brillamment prêtés au jeu : résolution d'énigmes, défis d'algorithmique, esprit d'équipe... autant de compétences clés qu'ils ont su mobiliser avec sérieux et enthousiasme.

Novembre 2025

Blasons de l'identité en 5ème



Dans le cadre du thème de l'identité et du respect de soi, les élèves de 5^{ème} ont réalisé leurs blasons respectifs. Mélangeant éléments personnels et légaux, ces petits écus de carton et de bois révèlent l'identité de chacun et le territoire auquel ils appartiennent.

Ceux-ci demeureront sur les murs de leur classe tout le long de l'année.

DECEMBRE 2025

Retour sur la dernière journée de classe avant les vacances de Noël 📅 ✨

Quelle belle façon de clôturer cette période scolaire ! Cette dernière journée a été placée sous le signe de la joie, du partage et de la découverte, avec une célébration pleine d'émotions dans une église bondée, animée par M. Fau, diacre, et nos élèves pour les chants, les lectures, les saynètes.

Puis une journée riche en activités ludiques et culturelles : cinéma offert par la mairie de Salles Curan, ateliers jeux de société, karaoké, ateliers créatifs, tournois de babyfoot et goûter offert par l'Ogec.

La veille, nos élèves de 3ème ont lu des contes aux élèves de la maternelle et du primaire : un bel échange aussi riche pour les uns que pour les autres.

Rires, créativité et bonne humeur étaient au rendez-vous pour petits et grands 📅 🎵 📅

Avant de nous quitter, nous avons pris le temps de nous souhaiter un très beau départ en vacances de Noël, rempli de repos, de moments en famille et de magie



Samedi 20/12 a eu lieu le traditionnel Quine de l'APEL : une salle comble, des lots magnifiques et une bonne ambiance comme chaque année. Un grand merci aux parents d'élève pour leur investissement.

« Tourelles et Colombages »

En cette année 2025, l'Association «Tourelles et Colombages» a eu à cœur de poursuivre quelques unes de ses animations au sein du village.

Activités de l'Association au fil des mois.

- **Le vide grenier du 27 juillet**, en collaboration avec l'association «Les Sapins Argentés» et le soutien de la municipalité.

Plus de 60 exposants ont installé leurs étals place de la mairie, rue du château et au tout début de la rue Del Peyral.

Pour garder une tradition bien appréciée des vendeurs, des bénévoles ont distribué boissons et fouace dans la matinée. Ceci permettant de rencontrer chacun, d'échanger et d'ajouter ce petit plus à la convivialité à laquelle tiennent beaucoup les deux associations organisatrices.

Une journée bien rodée, des vendeurs très satisfaits et des chineurs heureux d'avoir pu dénicher, peut-être l'objet tant espéré ou au contraire d'avoir craqué pour un «coup de cœur» totalement inattendu.

Selon le souhait des deux associations organisatrices, la recette correspondant à la somme demandée pour les emplacements a été intégralement reversée à une association caritative. Cette année le choix s'est porté sur : « Terre des enfants », maison du citoyen, dans le Vaucluse.



- **Le salon «Passions et Talents»** du 14 décembre qui a réuni 42 exposants venus de l'Aveyron et pour certains de plus loin.

Encore beaucoup de demandes cette année, les organisateurs ayant dû en refuser une trentaine !

Ce qui est sympathique, c'est que chaque année de nouveaux exposants, une quinzaine pour ce salon, viennent s'ajouter à la liste déjà longue de ceux qui sont là depuis plusieurs années, «*les anciens de la première heure, véritable soutien*».

Grâce à leurs jolis stands colorés, chargés de créations diverses: bijoux, travaux de couture et de tricot, travail du bois, du papier, de la résine et du verre filé, paniers et poteries, peintures, compositions florales, décorations en tous genres, écrivains, miel, fromages... les artistes ont pu échanger sur leurs savoir-faire, mettre en avant leurs nombreux talents et les visiteurs ont eu tout le loisir de découvrir de belles nouveautés

en chinant des pépites originales ou des petits plus qui ne manquent jamais de faire plaisir.
En fin d'après midi le gentil «bonhomme en rouge» est monté sur scène distribuer ses cadeaux aux enfants avant de laisser la place au tirage de la tombola dont les lots avaient été offerts par les artistes.

Cette année encore, de nombreux retours positifs et sympathiques quant à la convivialité et l'ambiance chaleureuse mais aussi à propos de la qualité des productions présentées.

Belle réussite pour ce salon qui pour Brigitte et Yves Coupé sera le dernier en tant qu'organisateur.

Avant de prendre place autour de la grande table du repas partagé, c'est devant un apéritif amical, en présence de Maurice Combettes, le maire, qu'ils ont annoncé avec émotion le souhait de s'arrêter et de « passer la main ».

«Dans la tête, l'enthousiasme et les projets sont toujours là, mais l'énergie s'amenuise. Nous n'oublierons pas tous ceux qui nous ont permis de nous lancer, de poursuivre et de réaliser nos projets et tous ces sourires amicaux que nous étions si heureux de retrouver à chaque rencontre».

«Merci à la municipalité qui a mis à disposition les locaux, le personnel et ses coups de main et à Maurice qui nous a fait confiance pour mener à bien nos différentes propositions d'animation : exposition de la maquette, ateliers pour les enfants, marché d'été et de Noël...»



Brigitte et Yves tournent une page mais sont heureux de laisser la place à une « relève » de confiance. Merci à ceux qui poursuivront la route.



Association «Tourelles et Colombages» contacts : Brigitte et Yves Coupé 06 64 77 61 82



Judo...Roller... Couture...Musique...
Danse...Tabata... Pilates... Stretching...
Fitness... Scrabble... Anglais...

Représentent la MJC de Salles-Curan

La Maison des Jeunes et de la Culture est une association à but non lucratif. Ses ressources proviennent des cotisations et de différentes activités et subventions.

Pour la saison 2024-2025 nous comptons 198 adhérents.

Les Clubs de la M.J.C. :

➤ **Club Musique :**

Responsables : Marion Terral et Isabelle Raynal

Les cours de Guitare et Chant ont été dispensés par Michel pour 12 adhérents

Les cours de Piano, violon, violoncelle ont été dispensés par Robyn pour 6 adhérents



➤ **Club Danse contemporaine:**

Responsable : Isabelle Raynal

Les 8 enfants se sont réunis tous les mercredis matin avec Régis.

A chaque vacances, une petite représentation est donnée pour les familles suivie d'un goûter.

➤ **Club Judo :**

Responsable : Isabelle Raynal

Les cours ont été dispensés par Medhi le mercredi après-midi.

Le club se compose de 9 enfants adhérents et 1 adulte.

Certains participent glorieusement à des compétitions avec, à leur côté, Anaïs Chauvel, championne de France de Judo dans sa catégorie ainsi que Medhi, leur fidèle entraîneur.



➤ **Club Roller :**

Responsable : Marion Terral

17 participants se sont activés autour de Marion, bien épaulé par Ronan, le samedi matin tous les 15 jours de 10 h30 à 12 h. Ces jeunes sont toujours motivés pour apprendre et s'améliorer...



Roller : grande diversité des activités et toujours autant d'amusements

➤ **Club Fitness, Pilates, Stretching, Tabata et Yoga :**

Responsable : Isabelle Raynal

Cette année, la nouvelle activité Tabata, dispensé par Geoffrey Badoux, a connu un grand succès avec 55 inscrits très assidus, le mardi de 18h30 à 19h30.

131 participants ont adhéré aux cours de Fitness, Stretching les lundis, Tabata et Yoga les mardis avec Geoffrey et Eveline et pilates les jeudis avec Régis. Un troisième cours de Yoga a été ajouté les mardis matin avec Eveline.

Environ la moitié des adhérents participe au moins à 2 activités (tarifs pack Gym)

➤ **Club Marche Rapide :**

Responsable : Babeth Bonnefous et Céline Friot



Les marches ont lieu le samedi matin de 9h30 à 12 h. Le club compte 10 adhérents. Les parcours sont divers et variés avec la découverte de superbes paysages !

➤ **CLUB Scrabble :**

Responsable : Céline Friot

Le club compte 11 adhérents. Il se réunit le samedi après-midi à 14 h 30 dans la salle à côté de la mairie. C'est un vrai moment de divertissement en faisant travailler la concentration et la mémoire !



➤ **CLUB Couture :**

Responsable : Chantal Ducamp et Christiane Cornus

Le club compte 9 adhérentes. Elles se retrouvent le samedi toutes les 2 semaines et 1 lundi par mois pour s'améliorer, apprendre, créer des vêtements et accessoires. Le thème de cette fin d'année était autour de la banane (Le sac banane !). Que de belles créations, elles sont toujours aidées et conseillées par Chantal et Christiane motivées de partager leur savoir.



Une partie de la collection créée par la MJC en 2025 : Bravo !

➤ **CLUB Anglais :**

Responsable : Céline Friot

Le club compte 8 participants motivés d'apprendre et d'échanger « in english, of course ! » avec Robyn.

➤ **Club Sophrologie,**

Responsable : Isabelle Raynal

Le club se réunit les vendredis toutes les 2 semaines autour de Nadine. Il a accueilli 14 participantes. Les thèmes des séances ont été très variés : développer le positif, mieux se connaître, apaiser son mental, croire en soi, gérer ses émotions,...

➤ **Spectacles**

C'est devant un public enthousiaste que le Cie Évasion a joué Allégories Comédie musicale, **La gardienne du musée**. "Soirée à renouveler !!

➤ **Composition du bureau de la MJC de Salles Curan :**

Présidente : Marion Terral

Secrétaire : Isabelle Raynal

Secrétaire adjointe : Judith Veyrac

Trésorière : Céline Friot

Trésorière Adjointe : Yolande Joulié



Nouveautés pour 2025-2026

➤ La saison 2025-2026 a repris avec des nouveautés :

Pour les enfants

- Les cours d'**aïkido**, animés par Régis, ont lieu le mercredi matin de 10 h à 11 h.
- Les cours de **judo** n'ont pas repris cette saison, en raison de la diminution des effectifs et du départ de Medhi.

Pour les adultes

- cours de **Gym douce** avec Geoffrey , le jeudi matin de 10h30 à 11h30
- Sophrologie** : Élodie Saleil, nouvelle intervenante, propose des séances de sophrologie un à deux vendredis par mois à 18 h 30. Les personnes intéressées peuvent rejoindre le groupe en se rapprochant d'Isabelle Raynal pour connaître le planning.
- changement de soir pour le **yoga**, c'est le jeudi à 19h45 avec Régis
- **Théâtre** : L'activité théâtre, animée par Mariya, a été arrêtée en fin d'année 2025 en raison d'une participation insuffisante.



La MJC fête ses 50 ans

Cette année est particulière, il y a 50 ans un groupe de villageois a décidé de créer l'association MJC de Salles Curan. Les membres du bureau et son conseil d'administration ont décidé de fêter cet anniversaire.

C'est le samedi 22 Novembre 2025 qu'a eu lieu le repas dansant

Mr le maire, Maurice Combettes a pris la parole à l'ouverture de la soirée. Il a remercié les membres actifs de l'association qui œuvrent pour sa continuité avec ses différentes activités qui vont des plus jeunes au plus de 90 ans. À cette occasion, Marion et Isabelle ont été mises à l'honneur pour leur engagement bénévole au sein de l'association en recevant la médaille de la ville de Salles-Curan. Marion, présidente depuis 12 ans, et Isabelle, engagée depuis 35 ans, ont vu leur investissement fidèle et généreux chaleureusement salué.

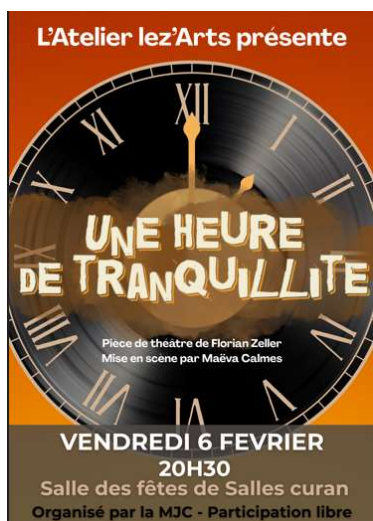


Michel Bezelgues a animé l'apéritif. Gilles et son orchestre ont fait danser les convives avec des musiques de variétés bien connues. Un groupe voisin de danseur entraînait les convives sur la piste avec les danses en ligne, valse, etc. Une belle soirée qui nous encourage à le refaire !

Réservez les dates en février 2026 :

- Vendredi 6/02/2026 à 20h 30: La pièce de théâtre « **Une heure de tranquillité** » avec un groupe de Maëva Calmes. Pièce de théâtre comique avec 7 personnages dont voici le résumé :

Michel, passionné de jazz, vient de dénicher un album rare qu'il rêve d'écouter tranquillement dans son salon. Cependant, le monde entier semble s'être ligué contre lui : sa femme choisit justement ce moment pour lui faire une révélation inopportune, son fils débarque à l'improviste, un de ses amis frappe à la porte, tandis que sa mère ne cesse de l'appeler sur son portable. Michel est prêt à tout pour avoir la paix. Est-il encore possible, de disposer d'une petite heure de tranquillité ?



**A ne pas
manquer !**

-spectacle pour enfants 24 février à 15 h : La Mjc vous offre un moment magique avec **Abracadabra me voilà ! Trésors cachés...** **Ouvert à tous et gratuit**



**A voir absolument !
le mardi 24 février à 15 h**

🔔 Pour toutes les activités, pensez à consulter facebook ou le site internet www.mjcsallescuran.fr



En 2025, le Pétan-Club de Salles-Curan a connu une belle ascension, avec 60 licenciés toutes catégories confondues.

Le club est présent dans tous les championnats proposés, que ce soit en pétanque mais également en jeu provençal.

Le club dispose de 4 éducateurs (qui encadrent les entraînements des jeunes le dimanche matin) et d'un arbitre départemental.

Le club s'est incliné au 2^e tour de la Coupe de France de jeu provençal face à La Primaube.

L'aventure fut plus courte en Coupe de France de pétanque, puisque notre équipe a été défaite au premier tour par l'équipe de Creissels, emmenée par la championne d'Europe espoir Camille Agrinier et ses partenaires, tous champions d'Aveyron à de multiples reprises. Ces derniers remporteront d'ailleurs la Coupe d'Aveyron par la suite.

Les championnats furent difficiles pour nos licenciés, mais l'équipe de Vassalo Vivian et Gavalda Gaëtan s'est hissée en 1/8 de finale du doublette provençal à Decazeville.

Un autre 1/8 de finale a été atteint à domicile, au terrain de « La Cave », en triplette mixte vétérans par Tarroux Véronique, Poujol Philippe et Cambon Philippe.

Au niveau des championnats des clubs (CDC), la saison fut bien lancée puisque nos deux équipes vétérans en 4^e division ont atteint les phases finales.

Seule l'équipe 2 a validé son ticket pour la division supérieure grâce à son parcours jusqu'en demi-finale.

En jeu provençal, une équipe a participé aux CDC et a terminé troisième de sa poule, passant proche de la deuxième place, synonyme de demi-finale. Résultat plus qu'encourageant pour cette équipe ayant débuté en 2024 !

En septembre, 3 équipes seniors et 2 équipes féminines étaient engagées (équipes de 6 à 8 joueurs par journée).

Côté masculin, l'équipe 1 évoluait en D2 et s'est maintenue pour la saison prochaine.

L'équipe 2 a terminé première de sa poule en D4 et a échoué pour la montée en D3 en s'inclinant contre Onet-le-Château 2 en 1/8 de finale.

L'équipe 3 a terminé troisième de sa poule de D4.

Côté féminin, l'équipe 1 s'est maintenue en D1 dans une poule relevée.

L'équipe 2 a réalisé l'exploit de la saison en terminant première de sa poule et en s'inclinant en finale de D2 face à l'entente Montlaur–Saint-Sernin... qu'elles avaient battue lors de la phase de poule !

Domage, mais notre équipe est malgré tout vice-championne d'Aveyron de deuxième division. Bravo mesdames !

Coté jeunes il ne manquait pas grand-chose... l'équipe Loïc LAUR et Paul GAUBERT ont perdu en ½ finale en championnat Aveyron doublettes.

Tout au long de la saison, le club organise des événements sur ses différents terrains, que ce soit en extérieur ou en intérieur au sein du boulodrome.

Des entraînements ouverts à tous ont lieu le jeudi soir.

Le samedi, des concours en 3 parties sont organisés au boulodrome. À noter qu'en période estivale, ces concours ont lieu le mardi soir sur le terrain au cœur du village.

L'Ecole de pétanque est ouverte le dimanche matin de 10h à 11h30 pour les entrainements avec à son effectif une dizaine de jeunes de 7 à 17 ans encadrés par des éducateurs.

Amateurs ou licenciés d'ici ou d'ailleurs, venez-vous approcher du cochonnet !

